L'Echo
La Bazouge du Désert

Juillet 2017
n°93

Ballade du 17 juin

Maisons et jardins fleuris

SOMMAIRE

Mot du Maire	3
Actualités Municipales	4 à 12
Infos Communautaires	13
Vie Communale	14 à 18
Associations Communales	18 à 25
Informations Diverses	26 à 27
Histoire de la Commune	28 à 31

Mairie La Bazouge-du-Désert

11, rue Chanoine Helesbeux
35420 LA BAZOUGE-DU-DÉSERT
Tél. 02.99.97.37.49
mairie.bazougedudesert@wanadoo.fr
www.labazougedudesert.fr

Maire : Joseph BOIVENT

Permanence de Monsieur le Maire
le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 11 h 00 à 12 h 00

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi :	8 h 30 à 12 h 30 13 h 00 à 17 h 00
Mardi :	8 h 30 à 12 h 30 13 h 00 à 17 h 00
Mercredi :	8 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	8 h 30 à 12 h 30 13 h 00 à 17 h 00
Vendredi :	***fermé***
Samedi :	9 h 30 à 12 h 00

Juillet et Août : Fermé le Samedi

Agence Postale

Arlette LAGRÉE vous accueille
du lundi au samedi de 9h45 à 11h30.
Fermée pour congés
du 31 juillet au 26 août inclus
Tél. 02.99.97.34.19

Bibliothèque

Mardi :	17 h 00 à 18 h 00
Mercredi :	11 h 00 à 12 h 00 16 h 00 à 19 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00

Fermé
du 21 juillet 2017 au 21 août 2017 inclus

Nouveaux habitants de La Bazouge-du-Désert, n'oubliez pas de vous présenter en Mairie, munis de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin que nous puissions vous informer sur vos diverses démarches (inscription sur listes électorales, cartes grises….).

Bulletin Municipal d'informations édité par la Commune de La Bazouge-du-Désert - Directeur de la Publication : Joseph BOIVENT
Comité de Rédaction : Commission Informations et Relations - Rédaction : Equipe Municipale et Associations
Conception graphique / Impression : Artisa Imprim - Fougères - 02.99.94.16.00 - www.artisa-imprim.com

Mot du Maire

Chers habitants de La Bazouge,

La publication du bulletin communal deux fois par an nous permet de vous faire part des décisions prises dans le cadre du conseil municipal mais aussi de l'activité de l'intercommunalité et des associations.

Les principaux chantiers de l'année 2017 ont consisté à l'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur des Hautes Cours. Ça a été un chantier assez conséquent de par la profondeur des tranchées nécessaire pour poser les canalisations. Je remercie les riverains de leur compréhension. C'est ainsi 12 habitations qui vont pouvoir se raccorder à l'assainissement collectif mais également de couvrir une nouvelle zone constructible. Ce chantier pris en charge par le SIVOM s'élève à 127 000€.

Le programme de voirie 2017 en cours de réalisation va porter sur les chemins des villages de La Clintrais, La Courtrais, La Gandonnière, La Petite Garenne, La Chérulais, La Vallée et La Méhetrais. La modernisation de ces chemins ainsi que quelques travaux dans le bourg s'élève à 44 000€.

En fin d'année dernière, le conseil municipal a souhaité prendre le temps de la réflexion afin d'orienter au mieux les prochains investissements. La commune s'est adjointe à un bureau d'étude et un architecte pour élaborer un projet le plus global possible de revitalisation du centre bourg. Le besoin d'une boulangerie, d'une épicerie ne fait pas de doute. Se poser la question de l'emplacement fait partie des projets plus globaux à définir. Les habitants sont invités à participer à la démarche de revitalisation qui comportera également des aménagements de voirie, d'embellissements.

Les effacements de réseaux seront réalisés en octobre dans la rue du Prince de Talmond ainsi que la rénovation de l'éclairage public : ceci afin de pouvoir continuer le déploiement de la fibre optique route de La Gilais. La rue Langlet est à l'étude et la dépose du vieux transformateur à côté de la grotte est intégrée au programme. Les travaux pourront être réalisés en fin d'année / début d'année prochaine.

Enfin, la numérotation des villages sera mise en place à partir d'octobre. Le numéro est affecté à la parcelle supportant la maison d'habitation et il est inscrit au registre RIVOLI du cadastre. Les agents de la commune installeront la plaque indiquant le ou les numéros des habitations dans le bout des chemins.

Voilà présentés en quelques lignes, les principaux chantiers 2017 de la municipalité.
Je vous souhaite un bel été.

Joseph BOIVENT

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2016

I - FINANCES

1- Centre de Loisirs :
Tarifications des sorties pour les vacances de Février 2017

Mme Angélique ROYER, Adjointe à l'enfance présente les sorties organisées dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs. Il est proposé de fixer la participation familiale à hauteur de 50 % du coût de revient de la sortie, soit :

Sorties vacances de Février 2017	Prix de revient par enfant	Participation familiale
Sortie Cirque à Rennes Pour tous les âges	22,86 €	11,50 €
Sortie Bowling Pour les 9-12 ans	9,80 €	5,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces tarifs pour les vacances de Février 2017 et autorise Monsieur le Maire à régler un acompte de 50% avant la représentation du cirque à Rennes.

2- Indemnité de Conseil au Comptable public

Après débat, *le Conseil Municipal, à 10 voix pour, et 2 abstentions, après en avoir délibéré, décide* de ne pas verser l'indemnité de conseil au comptable public.

3- Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame à Louvigné Du Désert

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accepter de verser la participation à l'OGEC de Louvigné du Désert pour un montant de 748,00 € pour deux élèves en élémentaire.

II- URBANISME

1- Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,

Dit que, conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de La Bazouge du Désert et dans les locaux de la préfecture de Rennes.

Dit que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme.

2- Demande d'acquisition d'un chemin au lieudit «Villavran»

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Loïc LAISNE, propriétaire d'un étang au lieudit « Villavran ». Il demande à acquérir le chemin communal menant à son étang. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de porter cette demande à la prochaine enquête publique.

II- AFFAIRES DIVERSES

1- Demande d'effacement de réseaux : rue Prince de Talmond et rue Langlet

Monsieur le maire propose à l'assemblée de soumettre une étude sommaire auprès du syndicat d'électrification départemental pour l'effacement de réseaux : rue Prince de Talmond et rue Langlet. Le conseil municipal prend acte.

2- Point sur la liquidation judiciaire de la Boulangerie BRAULT

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré Monsieur Pascal GOMBERT, conseiller commerce à la CCI Saint Malo Fougères pour prendre quelques informations sur la procédure à suivre quant à la mise en œuvre du projet d'une Boulangerie. Monsieur le maire propose de réunir la commission bâtiment afin de travailler ce sujet.

3- Informations sur les ateliers des NAP

Mme Angélique ROYER informe le conseil municipal sur les ateliers proposés pour la prochaine période des nouvelles activités périscolaires. Mme Annick Lefèvre sera missionnée pour effectuer de la relaxinésie auprès des maternelles. Monsieur Adrien BAZIN a effectué une formation au sein de la prévention routière afin de réaliser une animation envers les enfants pour qu'ils deviennent progressivement autonomes dans leurs déplacements et de les accompagner dans leur apprentissage.

Autrement, Madame Angélique ROYER informe le conseil municipal qu'une intervention d'un auteur poète aura lieu le samedi 21 janvier organisée par les bénévoles de la bibliothèque. Une animation autour de la poésie sera réalisée avec une traduction en langues des signes.

4- Questions diverses

Monsieur Noël DALIGAULT souhaiterait que le centre de loisirs soit ouvert une semaine à Noël puisque désormais, le centre de Loisirs a ses propres locaux. Le Conseil Municipal soumet d'effectuer une enquête auprès des parents pour une éventuelle ouverture la semaine de Noël mais également une ouverture sur une semaine en août en 2017.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2017

IV - ADMINISTRATION GENERALE

1- Fougères Agglomération : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Délégué Titulaire :
Se présente : BOIVENT Joseph
Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
A obtenu : BOIVENT Joseph : 11 voix
Est élu délégué titulaire : BOIVENT Joseph

Délégué suppléant :
Se présente : BRAULT Christophe
Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 10
A obtenu : BRAULT Christophe : 10 voix
Est élu délégué suppléant : BRAULT Christophe

Fougères Agglomération : désignation de 2 conseillers municipaux pour les commissions

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la désignation de deux conseillers municipaux pour intégrer les commissions thématiques de Fougères Agglomération. Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à se présenter. Monsieur Xavier BRAHIM étant intéressé ainsi que Mme Angélique ROYER, Mr Henri-Claude GAUTIER, excusé, Monsieur le Maire propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil municipal. L'assemblée prend acte.

2- Convention Multiservices avec le FGDON

Cette convention multi-services comprend :

- L'accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique,
- L'accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués,
- Le prêt de matériel de piégeage avec livraison et assistance à l'installation,
- Possibilité de faire transiter toute aide financière attribuée par la commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif,
- Accès au programme de lutte collective contre les chenilles processionnaires urticants sur inscriptions préalable,
- Accès au programme de lutte collective par piégeage contre les corneilles noires pour agriculteurs et particuliers,
- Accès aux sessions de formations thématiques pour élus et agents
- Accès au service de lutte contre les pigeons en milieu urbains,
- Intervention gratuite d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux,
- Inscription gratuite de 2 agents municipaux par an à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes,
- Accès aux conseils techniques et réglementaires sur le sujet des organismes nuisibles via les réunions thématiques,

Le coût annuel de l'adhésion à la FDGDON s'élève à un montant forfaitaire de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention multiservices avec la FGDON pour la période 2017-2020, et, autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au dossier.

3- Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation concernant la SAS CALORIE FLUOR

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable avec des réserves sur les impacts suivants :

- Impact visuel : Une amélioration d'insertion visuelle doit être envisagée autour du site (installation de merlons),
- Impact atmosphérique. Malgré des efforts techniques pour diminuer l'émission du HFC, un dégazage de 2T400 par an sur la commune est constaté. On demande une nette amélioration de cette mesure pour diminuer le rejet de HFC,
- Impact sur l'intrusion du site. Des clôtures doivent être installées autour du site,
- Impact sur la sécurité du site. Un gardiennage permanent est demandé.
- Impact sur la sécurité routière : Obligation d'une signalisation horizontale sur la RD afin d'interdire le dépassement jusqu'à l'entrée du site.
- Impact sur l'environnement. Un constat de rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel. Un bassin de rétention doit être réalisé au plus vite.
- Pour limiter les inquiétudes des riverains, et pour surveiller le site, l'assemblée demande la création d'un comité de suivi qui sera constitué de riverains, d'élus locaux, de membres d'associations environnementales…

V- AFFAIRES DIVERSES

5- Demande d'un local pour entreposer les guirlandes du Comité des Fêtes

Monsieur Henri ROUSSEAU demande à obtenir un local de stockage pour entreposer les guirlandes de Noël. Monsieur le maire propose de réserver un local dans l'atelier technique pour l'association.

6- Projet de construction de l'Ecole Privée Ste Anne

Madame Angélique ROYER informe l'assemblée que l'école va souscrire un prêt avec la caution proposée par l'assemblée délibérante en date du 16 septembre 2016.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 février 2017

VI- ADMINISTRATION GENERALE

1- Opposition au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération

En effet, la loi ALUR instaure dans son article 136 le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017. Cependant, par délibération du 14 décembre 2015, le conseil communautaire de Fougères communauté avait affirmé, à l'unanimité, sa volonté de voir sauvegardés les PLU communaux. Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération, et, autorise Monsieur le Maire à demander à Fougères Agglomération de prendre acte cette présente décision.

VII- FINANCES

1- Demande de prise en charge de fonctionnement des écoles privées de Fougères

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 748,00 € à la Ville de Fougères pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Fougères pour l'année scolaire 2016-2017.

2- Tarification photocopies pour nouvelle entreprise

A la demande d'une entreprise nouvellement installée sur la Commune, Monsieur le maire propose à l'assemblée de lui octroyer des photocopies gratuites pour favoriser et lancer sa nouvelle activité. Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'octroyer 500 photocopies à titre gratuit à toutes entreprises nouvellement implantées sur la Commune pendant un an à compter du 1er janvier 2017.

3- Vote du compte administratif 2016 de la Commune

Après présentation du compte administratif 2016 de la Commune par Mr le Maire, celui-ci quitte la salle du conseil municipal. Madame Angélique ROYER, 1ère Adjointe propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune, et qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	Section de fonctionnement	659 361,22 €	816 677,65 €	**157 316,43 €**
	Section d'investissement Compte 1068 (recette pour combler le déficit 'investissement reporté)	840 688,93 €	562 455,40 € 85 785,82 €	**- 192 447,71 €**
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)		273 816,16 €	**273 816,16 €**
	Report en section d'investissement (001)	85 758,82 €		**-85 758,82 €**
TOTAL	Année 2016 + reports 2015	**1 584 835,97 €**	**1 738 735,03 €**	**152 899,06 €**
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Année 2016 + reports 2015)		659 361,22 €	1 090 493,81 €	**431 132,59 €**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Année 2016 + reports 2015)		926 474,75 €	648 241,22 €	**-278 233,53 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif de la commune pour l'année 2016.

4- Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune

La Commission de finances déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition.

5- Affectation du résultat 2016 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2016 de la Commune présente les résultats suivants :

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT : excédent de 431 132,59 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT : déficit de 278 233,53 €

Il y a lieu de délibérer afin d'affecter le résultat 2016 au budget primitif de l'exercice 2017.
Aussi, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :
Affectation en section d'investissement à l'article 1068 (en recettes) obligatoire à l'apurement du déficit résiduel **278 233,53 €**
Report en section de fonctionnement à l'article 002 (en recettes) d'une partie de l'excédent de fonctionnement **152 899,06 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition.

6- Vote du Compte Administratif 2016 du Lotissement La Noë III

Après présentation du compte administratif 2016 du Lotissement La Noë III par Mr le Maire, celui-ci propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 concernant le budget annexe du lotissement La Noë III, et qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	Section de fonctionnement	60 665,65 €	60 665,65 €	**0**
	Section d'investissement	60 665,65 €	60 665,65 €	**0**
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	4 906,18 €		**-4 906,18 €**
	Report en section d'investissement (001)	60 665,65 €		**-60 665,65 €**
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Année 2016 + reports 2015)		65 571,83 €	60 665,65 €	**-4 906,18 €**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Année 2016 + reports 2015)		121 331,30 €	60 665,65 €	**-60 665,65 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif du Lotissement La Noë III pour l'année 2016.

7- Approbation du Compte de Gestion 2016 du lotissement de la Noë III

La commission de finances déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement La Noë III pour l'année 2016.

8- Vote du Compte Administratif 2016 du Lotissement Les Châtaigniers

Après présentation du compte administratif 2016 du Lotissement Les Châtaigniers par Mr le Maire, celui-ci propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 dressé par le Maire concernant le budget annexe du lotissement Les Châtaigniers, et qui peut se résumer ainsi:

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	Section de fonctionnement	0	0	**0**
	Section d'investissement	0	0	**0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif du Lotissement Les Châtaigniers pour l'année 2016.

9- Approbation du Compte de Gestion 2016 du lotissement Les Châtaigniers

La commission de finances déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide* d'approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement Les Châtaigniers pour l'année 2016.

10- S.D.E 35 : Approbation de l'étude sommaire relative à l'effacement des réseaux sur la rue Chanoine Hélesbeux

Monsieur le maire présente à l'assemblée une étude sommaire concernant la rue Prince de Talmond. Celle-ci, élaborée par les services du SDE 35, évalue les travaux des réseaux électriques à la somme de 47 500 € HT avec une subvention à hauteur de 80% en faveur de la commune soit 9 500,00 € restant à la charge de la commune. Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à effectuer une étude détaillée qui englobera le coût du réseau électrique, le coût de l'éclairage public ainsi que le coût du réseau France Telecom. Le conseil municipal est amené à prendre une décision. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide* de s'engager à réaliser les travaux d'effacement des réseaux sur la rue Prince de Talmond, et, autorise Monsieur le maire à demander une étude détaillée au SDE35 relative à l'effacement des travaux rue Prince de Talmond.

11- Vote des subventions 2017

Au vu des demandes et, comparativement aux subventions accordées les années passées, le conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2017 selon le tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	VOTE 2017
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LOUVIGNE DU DESERT ET SES ENVIRONS	500,00 €
U.N.C. – Soldats de France	200,00 €
CLUB DE L'ESPERANCE	300,00 €
COMITE DES FÊTES	1 200,00 €
E.S.B Volley	1 200,00 €
F.C.L.B Football	1 400,00 €
CREADECORS	300,00 €
OFFICE CANTONAL CULTUREL (1)	568,00 €
PREVENTION ROUTIERE	35,00 €
ROUE LIBRE BAZOUGEAISE	1 850,00 €
RLB CYCLOS	150,00 €
SOCIETE D'AGRICULTURE (2)	374,88 €
TELETHON	100,00 €
F.E.V.I.L.D.E.C (Entente du Désert)	450,00 €
BAZOUGE QUALITE ENVIRONNEMENT	250,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	100,00 €
CSL JUDO	320,00 €
ASLM MONTHAULT	100,00 €
Familles domiciliées sur la commune pour séjours d'études, de découverte ou linguistiques en établissements scolaires (3)	1 000,00 €
TOTAL	**10 397,88 €**

(1) 0,50 € x 1 136 habitants pour 2017 - (2) 0,33 € x 1 136 habitants pour 2017 - (3) Somme de 20,00 € par élève domicilié sur la commune versée aux familles dont les élèves fréquentent les établissements scolaires publics et privés du 1er et second degré pour tout séjour d'une durée minimale de 5 jours, une fois par an

Débats d'orientations Budgétaires

Monsieur Le Maire et les membres du conseil municipal abordent les projets 2017 qui pourraient être proposés lors de la discussion du Budget primitif 2017 :

- Aménagement d'un trottoir près de l'étang,
- Achat de terrains et de chemins,
- Travaux de voirie dans le cadre du SIVOM :
- Plaques de numérotation des habitations,
- Réalisation d'une esquisse salle des sports,
- Acquisition de nouveaux panneaux de signalisation,
- Travaux Effacement des réseaux rue Prince de Talmond et rue Langlet,
- Réalisation d'un contrat d'objectifs,
- Guirlandes de Noël dans le centre bourg,
- Travaux – Mise aux normes de la cantine,
- Travaux Atelier Technique,
- Travaux Logement 10 Rue Lesquen,
- Changement des menuiseries côté Nord de la Mairie,
- Achat d'un jeu extérieur,
- Achat de matériel pour le centre de loisirs,
- Achat de mobilier pour l'Espace intergénérationnel,
- Achat du fonds de commerce de la Boulangerie EURL BRAULT,
- Travaux pour la mise en service de la Boulangerie,
- Travaux Eclairage du terrain de Foot,
- Frais déjà engagés :
  - Droit d'entrée pour les logiciels,
  - Modification du PLU,
  - Effacement des réseaux Rue Chanoine Hélesbeux,
  - Acquisition du grillage autour de l'étang,
  - Travaux logement 4C Rue Lesquen.

VIII- AFFAIRES DIVERSES

7- Etat d'avancement du déploiement de la fibre optique sur la Commune de La Bazouge du Désert

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique sera fixée prochainement pour les habitants de la commune afin de communiquer les démarches à suivre pour l'abonnement à la fibre optique.

8- Information sur le Projet Déviation de Beaucé RN12

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une note d'information sur le projet d'aménagement de la RN 12 avec notamment la déviation de Beaucé. Le dossier est consultable en Mairie.

9- Projet d'animation à l'Espace Intergénérationnel avec les personnes âgées

Les bénévoles de la Bibliothèque souhaitent accueillir les personnes âgées de la Commune à l'Espace intergénérationnel. Ils proposent de leur faire découvrir la bibliothèque. A cette occasion, une lecture à voix haute sera faite suivi d'un goûter. Autrement, par le biais des visiteurs à domicile, il serait possible d'apporter les livres aux personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer à la bibliothèque. Enfin, il est proposé une animation autour des jeux de société. Pour ce faire, une réunion sera fixée entre les différents intervenants :

- Les bénévoles de la bibliothèque,
- Représentants du CCAS,
- Représentants du CLIC,
- La Présidente du Club de l'Espérance,
- La Directrice du Centre de Loisirs

10- Projet sur la guerrre 39-45

Monsieur Henri-Claude GAUTIER informe que Monsieur Robert MERET et Monsieur Bertrand BAZIN souhaitent accueillir la famille FELDMAN sur la Commune afin de témoigner sur la vie des jeunes réfugiés juifs. En effet, certains enfants ont été cachés sur la commune. Cette nouvelle action proposée par Mr Bertrand BAZIN est à poursuivre

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2017

I- FINANCES

1- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le maire présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2017-001 :
Travaux de remise en service de la cloche de l'église.
- Devis de l'entreprise Alain MACE
  pour un montant HT de ..... 1 672,06 €

Décision n° 2017-002 :
Acquisition de matériel informatique pour l'Espace intergénérationnel
- Devis de l'entreprise DIGITAL
  pour un montant HT de ..... 2 216,67 €

Décision n° 2017-003 : .....
Fabrication de bordures en granit pour chicane près de l'étang.
- Devis de l'entreprise La Générale du Granit
  pour un montant HT de ..... 1 250,20 €

Décision n° 2017-004 :
Réfection de la salle de bain - Plomberie - Log. 4C Rue Lesquen,
- Devis de l'entreprise GILLIERS
pour un montant HT de .....2 410,25 €

Décision n° 2017-005 :
Acquisition de mobilier – Espace Intergénérationnel,
- Devis de l'entreprise MAC MOBILIER
pour un montant HT de .....674,45 €

Décision n° 2017-006 :
Réfection de la salle de bain – Carrelage – Log. 4C Rue Lesquen,
- Devis de l'entreprise LOUVIGNE Christian
pour un montant HT de 2 099,11 €

2- Centre de Loisirs : Tarification des sorties des vacances de Pâques

Mme Angélique ROYER, Adjointe à l'enfance présente les sorties organisées dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs. Il est proposé de fixer la participation familiale à hauteur de 50 % du coût de revient de la sortie, soit :

Sorties vacances d'avril 2017	Prix de revient par enfant	Participation familiale	Participation Commune
Sortie Event Park Avranches 14/04 3-6 ans (Plaine de Jeux)	13,40 €	6,70 €	
Sortie Event Park Avranches 14/04 7-12 ans (Laser Game)	21,40 €	10,70 €	
Sortie Cap'Multisports La Mézière 18/04 - 6-12 ans	21,20 €	10,60 €	
Sortie Chasse aux Œufs Pontmain 19/04 - 3-12 ans	4,20 €	2,10 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces tarifs pour les vacances de Pâques.

3- Centre de Loisirs : Organisation du camp passerelle avec la Maison du Canton pendant les vacances de Juillet 2017

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER, Adjointe à l'enfance. Elle rappelle à l'assemblée que l'an dernier, la Maison du canton avait organisé un mini camp passerelle en collaboration avec les centres de loisirs de Louvigné du Désert, St Georges de Reintembault et de la Bazouge du Désert. Elle informe que celle-ci souhaite renouveler ce projet pour les vacances de Juillet : du 18 au 21 juillet 2017. Ce mini camp aura lieu à la base de plein air Couesnon à Mézières sur Couesnon. 6 places par centre de loisirs seront proposées. Il y aura 3 activités diversifiées. Le coût par enfant est de 116,00 €. Il est proposé une participation à hauteur de 300,00 € par commune et la participation des familles sera effectuée en fonction du quotient familial réparti comme suit :

QF<600 : 37,50 €
600<QF<1000 : 56,25 €
1000<QF : 75,00 €

Une participation de la maison du canton sera prise en charge pour la différence de participation des familles liée au quotient familial.
Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de verser une participation communale à hauteur de 300,00 € à la maison du canton, et, de verser la somme correspondant à la participation des familles à la maison du canton.

4- SDE 35 : Approbation de l'étude sommaire relative à l'effacement des réseaux : Rue Langlet

Monsieur le maire présente à l'assemblée une étude sommaire concernant la rue Langlet. Celle-ci, élaborée par les services du S.D.E.35, évalue les travaux des réseaux électriques à la somme de 107 000,00 € HT avec une subvention à hauteur de 80% en faveur de la commune soit 21 400,00 € HT restant à la charge de la commune. Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à effectuer une étude détaillée qui englobera le coût du réseau électrique, le coût de l'éclairage public ainsi que le coût du réseau France Telecom. Le conseil municipal est amené à prendre une décision.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le maire à demander une étude détaillée au S.D.E.35 relative à l'effacement des travaux rue Langlet.

5- Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide* de maintenir les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2017.
Ceux-ci sont les suivants :

Taxe d'habitation	11,48 %
Taxe foncière (bâti)	11,07 %
Taxe foncière (non bâti)	37,24 %

6- Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2017

La Commission des finances s'est réunie le 16 mars dernier pour préparer le budget primitif de la Commune 2017 présenté ci-après et suite aux orientations de la dernière réunion de conseil municipal :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter favorablement le budget primitif 2017 de la Commune au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

011 Charges à caractère général : .....176 120,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés : .....293 490,00 €
014 Atténuations de produits :..... 1 500,00 €
022 Dépenses imprévues :..... 2 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement : .....233 828,34 €
042 Opération de transfert entre sections :..... 8 700,00 €
65 Autres charges de gestion courante :.....223 530,00 €
66 Charges financières :.....12 400,00 €
67 Charges exceptionnelles ..... 100,00 €
Total Dépenses Fonctionnement : .....952 168,34 €

002 Résultat reporté : ..... 152 899,06 €
013 Atténuations de charges : .....15 280,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert : ..... 10 000,00 €
70 Produits des services, du domaine : ..... 67 500,00 €
73 Impôts et taxes : .....346 583,28 €
74 Dotations, subventions et participations : .....315 336,00 €
75 Autres produits de gestion courante : ..... 44 570,00 €
Total Recettes Fonctionnement :.....952 168,34 €

001 Solde d'exécution reporté : .....278 233,53 €
040 Opération d'ordre entre sections : ..... 10 000,00 €
041 Opérations patrimoniales : .....96 160,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés : .....115 860,00 €
20 Immobilisations incorporelles : .....46 901,00 €
21 Immobilisations corporelles :..... 86 570,00 €
204 Subventions d'équipement versées..... 41 340,00 €
23 Immobilisations en cours : .....489 325,00 €
27 Autres immobilisations financières ..... 1 170,00 €
020 Dépenses imprévues..... 2 000,00 €
Total Dépenses Investissement : ..... 1 167 559,53 €

021 Virement de la section de fonctionnement : .....233 828,34 €
024 Produits de cession : .....5 000,00 €

040 Opérations d'ordres : ..... 8 700,00 €
041 Opérations patrimoniales : ..... 96 160,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves : ..... 90 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement reporté ..... 278 233,53 €
13 Subventions d'investissement : ..... 266 840,00 €
16 Emprunts et dettes ..... 185 397,66 €
21 Immobilisations corporelles ..... 3 400,00 €
Total Recettes Investissement : ..... 1 167 559,53 €

7- Vote du budget annexe 2017 du lotissement «La Noë III»

La Commission des finances s'est réunie le 16 mars dernier pour préparer le budget annexe du lotissement La Noë III 2017 présenté ci-après. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide* de voter favorablement le budget primitif 2017 du lotissement La Noë III au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

002 Résultat reporté : ..... 4 906,18 €
65 Autres charges de gestion courante : ..... 5,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : ..... 60 665,65 €
Total Dépenses Fonctionnement : ..... 65 576,83 €

70 Produits des services, du domaine : ..... 360,00 €
75 Autres produits de gestion courante : ..... 4 546,18 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : ..... 60 670,65 €
Total Recettes Fonctionnement : ..... 65 576,83 €

001 Solde d'exécution reporté : ..... 60 665,65 €
040 Opération d'ordre entre sections : ..... 60 670,65 €
Total Dépenses Investissement : ..... 121 336,30 €

16 Emprunts et dettes assimilés : ..... 60 670,65 €
040 Opération d'ordre entre sections : ..... 60 665,65 €
Total Recettes Investissement : ..... 121 336,30 €

8- Vote du budget annexe 2017 du lotissement « Les Châtaigniers »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter favorablement le budget primitif 2017 du lotissement Les Châtaigniers au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

011 Charges à caractère général : ..... 70 485,42 €
65 Autres charges de gestion courante : ..... 5,00 €
Total Dépenses Fonctionnement : ..... 70 490,42 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : ..... 70 490,42 €
Total Recettes Fonctionnement : ..... 70 490,42 €

040 Opération d'ordre entre sections : ..... 70 490,42 €
Total Dépenses Investissement : ..... 70 490,42 €

16 Emprunts et dettes assimilées : ..... 70 490,42 €
Total Recettes Investissement : ..... 70 490,42 €

9- Contrat d'objectifs : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

La Commune peut bénéficier d'une aide financière du département au titre du Fonds de Solidarité Territorial dans le cadre de l'étude du contrat d'objectifs à hauteur de 50% de l'étude (subvention plafonnée à 8 000,00 €). *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide* d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du FST pour l'élaboration du contrat d'objectifs, et, autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

10- Contrat d'objectifs : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à Projets « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre de l'appel à Projets « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » pour l'élaboration du contrat d'objectifs, et autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier

11- Contrat d'objectifs : Demande de subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et développement du territoire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et développement du territoire) pour l'élaboration du contrat d'objectifs.

II- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Contrat d'objectifs : Choix du Candidat

Il y a eu 11 dossiers déposés et 4 candidats ont été auditionnés. L'attribution du marché sera proposé à la prochaine réunion de conseil municipal.

2- Avis sur le projet de déviation de la RN12

Ce dossier a été étudié à Fougères Agglomération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable sur la poursuite d'une étude uniquement sur une déviation Nord de Beaucé.

III- AFFAIRES DIVERSES

1- Courrier de Monsieur Alain ARTHUR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alain Arthur relatif à la dangerosité de la D177 au niveau de l'intersection de la VC n° 15. Celui-ci demande un panneau indiquant un risque de ralentissement par rapport à l'intersection. Monsieur le maire rédigera un courrier à l'attention du conseil départemental pour solliciter l'installation d'un panneau d'avertissement.

2- Opposition à la dépose de la cabine téléphonique

En réponse à une lettre recommandée reçue de la Délégation régionale Bretagne d'Orange, le conseil municipal refuse la dépose de la cabine téléphonique en centre bourg au motif que celle-ci peut pallier aux difficultés du réseau mobile et aux imprévus (batterie du portable, panne, etc.).

3- Information sur l'estimation des versement de taxe d'aménagement pour l'année 2017

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la DDTM qui fait un récapitulatif sur l'estimation des versements de la taxe d'aménagement pour l'année 2017 pour chaque commune d'Ille et Vilaine. Pour rappel, la Commune de La Bazouge du Désert n'a pas souhaité mettre en place cette taxe.

4- Proposition d'un feu d'artifice

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis d'un montant de 3 000,00 € pour le tir du feu d'artifice du mois de juin 2017. L'assemblée donne un accord de principe et accepte que le thème soit choisi par le comité des fêtes.

5- Parcelle à la ZA du Chêne

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, le Maire de Landivy pour la proposition d'un rachat d'une parcelle appartenant à la SCI Les Bois. Afin de mieux maîtriser le foncier de la Commune, l'assemblée donne un accord de principe avec une négociation de prix.

6- Trophée de la vie locale

Suite à la participation de la Commune de La Bazouge du Désert au trophée de la vie locale organisé par le Crédit Agricole de Louvigné du Désert, celle-ci a obtenu le 2ème prix pour avoir présenté l'espace intergénérationnel. La Commune a reçu un chèque de 600,00€.

7- Enquête sur l'ouverture du Centre de Loisirs en août 2017

Une enquête a été réalisée par le Centre de loisirs pour connaître les besoins de garde des familles en août 2017. 17 familles sont intéressées par l'ouverture de la 5ème semaine d'août (du 28 au 1er septembre 2017). L'assemblée est favorable à cette ouverture exceptionnelle.

8- Animation cantonale pour les personnes âgées

Tous les ans, le CLIC organise une animation pour les personnes isolées du canton qui se déroule chaque année dans une des communes du canton. Cette année, le CLIC propose que cette rencontre soit réalisée à La Bazouge du Désert. Une réunion de préparation aura lieu en avril avec les visiteurs à domicile.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2017

I - ADMINISTRATION GENERALE

1- Présentation de l'esquisse de la salle des sports par l'architecte TRICOT

Il Monsieur Vincent TRICOT, architecte, présente l'esquisse de la salle de sports. Il a présenté un premier scénario qui concerne la rénovation de la salle des sports actuelle comme suit :

- Murs et bardage extérieurs,
- Menuiseries extérieures,
- Couverture,
- Sol de la salle des sports,
- Ventilation,
- Electricité,
- Matériel sportif,
- Rangement existant,
- Abord de la salle,
- Création d'un rangement en façade Ouest d'une superficie de 100 m2.

Le coût estimatif pour ce projet est d'environ 588 500,00 € HT. Le conseil municipal souhaite obtenir un second scénario avec une démolition du mur porteur façade Ouest afin de prolonger la salle des sports. Le rangement pourrait être réalisé sur la façade Nord. L'architecte prend note de ces remarques et nous transmettra une nouvelle proposition. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur ce projet.

2- Contrat d'objectifs : Choix du candidat

Après analyse des 4 offres retenues en audition (Atelier INEX, Nadège MAZOUE, Ceresa Architecture et paysage, Atelier Perspective), le jury de l'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre jugée sur la qualité de la proposition méthodologique, sur la composition de l'équipe et compétences à savoir le cabinet de Nadège MAZOUE avec les bureaux d'études IDEA Recherche et ECR environnement pour un montant de 26 390,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de Nadège MAZOUE en groupement avec les bureaux d'études d'IDEA RECHERCHE et ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 26 390,00 € HT.

II - FINANCES

1- Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée de Landéan

Etant donné que la contribution est facultative pour les élèves en classe de maternelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de n'accepter que le versement de la participation demandée pour les élèves en classe élémentaire d'un montant de 748,00 € (2 élèves en élémentaire).

2- Ecole Privée Sainte Anne : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de demander aux communes de Pontmain et Landéan la participation aux frais de fonctionnement de l'école Privée Sainte Anne pour un montant de 374,00 € par élève pour les classes élémentaires à savoir :

- Une participation de 1 122,00 € (3 élèves en élémentaires) pour la Commune de Landéan,
- Une participation de 374,00 € (1 élève en élémentaire) pour la Commune de Pontmain.

3- Demande de remboursement des frais liés au fonctionnement de l'école privée Ste Anne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander un remboursement d'un montant de 3690,00 € à l'AEPEC de l'école privée Ste Anne, et, d'imputer ce remboursement au compte 6419 la somme de 2 850,00 € destinée aux heures de ménage et heures de tonte de la pelouse et au compte 70878 la somme de 840,00 € destinée à la consommation

4- Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Afin de pallier aux dépenses de fonctionnement, il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000,00 € auprès d'un organisme financier. Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition reçue d'Arkéa Banques. Après examen de l'offre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser auprès du Crédit Mutuel Arkéa Banque Entreprises et institutionnels une ouverture de crédit de trésorerie dans les conditions suivantes :

  Montant : 150 000,00 Euros
  Durée : 12 mois
  Marge : 1,25 %
  Taux variable : Euribor 3 mois moyenné
  Paiement des intérêts : Trimestre civil échu
  Commission d'engagement : 0,25 % du montant

- d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Mutuel Arkéa Banque Entreprises et institutionnels.

5- Nouvelle indexation des Indemnités de fonction des élus

Monsieur le maire informe que les indemnités de fonction des élus ont été nouvellement indexées depuis le 1er janvier 2017. La délibération qui a été prise lors du conseil municipal en date

du 25/04/2014 mentionne en détail les indices 1015 brut, il est donc nécessaire de préciser la référence des indemnités à l'indice terminal de la grille indiciaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité de Monsieur le maire à 31% de l'indice terminal de la grille indiciaire, et, l'indemnité des adjoints à 10 % de l'indice terminal de la grille d'indiciaire.

III- AFFAIRES DIVERSES

9- Expérimentation piégeage du frelon asiatique

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Fougères Agglomération relatif à la participation à la lutte contre le frelon asiatique. La Communauté d'agglomération propose à la Commune de La Bazouge du Désert de participer à cette expérimentation. Monsieur Serge HAMEL, agent technique a participé à la journée de formation qui a, pour objectif de suivre les démarches lorsqu'un particulier se manifeste pour la destruction d'un nid. Il est demandé qu'un apiculteur soit intégré dans cette démarche. Mr et Mme FONTAINE, domiciliés à Bruet à La Bazouge du Désert seront contactés pour être désignés en tant que référent local avec Serge HAMEL et un élu communal.

10- Etat d'avancement sur les travaux autour de l'Etang Communal

Monsieur le maire donne la parole à Christophe BRAULT pour informer l'état d'avancement des travaux autour de l'étang. Actuellement, le chantier a été stoppé puisque la digue qui maintenait les abords de l'étang a été endommagée par le poids de la pelleteuse. Ce sinistre est pris en charge par les assurances du SIVOM. A cet effet, Les travaux relatifs à l'aménagement du trottoir le long de la route côté étang seront donc retardés. Le Conseil municipal prend acte.

11- Demande d'une réservation de salle par Sandra LE BRAS

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER pour une demande de mise à disposition d'une salle à compter de septembre 2017. Un projet d'activités de Biodanza est proposé par Madame Sandra LE BRAS, domiciliée à La Basse Frachetière. Le Conseil municipal propose de mettre à disposition gratuitement soit la salle du patronage ou une salle à l'espace intergénérationnel si le nombre de participants est restreint.

12- Demande de fonds supplémentaires pour l'acquisition de livres bibliothèque

Madame Angélique ROYER informe l'assemblée que la bibliothèque fonctionne très bien depuis l'ouverture de l'espace intergénérationnel. Les bénévoles souhaitent obtenir un fonds supplémentaire pour l'acquisition de livres. Suite à la remise du trophée de la vie locale par le Crédit Agricole, la Commune de la Bazouge du Désert a obtenu une récompense de 600,00 €. A cet effet, le Conseil Municipal propose de leur accorder un fonds supplémentaire de 300,00 € pour l'acquisition de livres. Autrement, le repas annuel avec les bénévoles sera renouvelé comme l'an dernier.

13- Information : Journée conviviale avec les personnes isolées du canton de Louvigné du Désert

Madame Michelle LECOMPTE informe qu'une réunion aura lieu le jeudi 27 avril prochain de 9h30 à 12h00 organisée par le CLIC avec les visiteurs à domicile pour préparer l'animation des personnes isolées du Canton. Il faudra certainement prévoir le pot de l'amitié (à voir avec le CLIC).

14- Point sur la situation concernant la maison au lieudit «Le Pont Dom Guérin »

A la demande d'Angélique ROYER, un point a été réalisé sur l'état d'avancement du dossier concernant la maison en état d'abandon au lieudit « Le Pont dom Guérin » dont le propriétaire est la famille CORBEAU.

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2017

Monsieur Nicolas NERAMBOURG a présenté le plan d'actions pour l'ensemble des bâtiments à savoir :

- Poursuite de l'analyse du pôle intergénérationnel, à savoir :
  - Diminuer la puissance du compteur électrique,
  - Programmer la VMC double flux,
  - Mettre en place des consignes de température réduit sur la pompe à chaleur,
  - Faire installer les deux sous-compteurs manquants,
  - Vérifier le fonctionnement/calibrage des sous compteurs.

- Vérification auprès du SDE 35 la possibilité de baisser la puissance du compteur électrique du poste d'éclairage public du bourg,

- Réalisation des devis d'isolation des combles/plafonds de la Salle du patronage, de la cantine et de la mairie,

- Vérification lors de la visite du bâtiment, la possibilité de baisser la puissance du compteur électrique de l'atelier technique – 29 Rue Lesquen

I - FINANCES

1- Centre de Loisirs : Lissage de la tarification selon le quotient familial

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 19 juin 2015, il a été décidé d'harmoniser et de revaloriser les tarifs avec les communes du Canton. Après débat, il a été proposé de lisser sur 2 ans la tarification relative à la tranche C et D. Monsieur le maire propose pour la dernière année de passer la tranche C à un montant de 5,55 € au lieu de 5,20 € et la tranche D à un montant de 6,90 € au lieu de 6,75 €. L'assemblée est amenée à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de valider la nouvelle tarification du centre de loisirs à compter du 1er septembre 2017 comme suit :

Tranche	Montant du QF	Prix journée (sans repas)	Prix 1/2 journée
A	0 à 600 €	2.85 €	1.70€
B	601€ à 1 000€	4.20 €	2.50€
C	1 001€ à 1 500€	5,55 €	3.35€
D	+ 1 501€	6,90 €	4.15€

2- Centre de Loisirs : Tarification des sorties pour les vacances de Juillet 2017

Mme Angélique ROYER, Adjointe à l'enfance présente les sorties organisées dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs. Il est proposé de fixer la participation familiale à hauteur de 50 % du coût de revient de la sortie, soit :

Sorties vacances de Juillet 2016	Prix de revient /enfant	Participation familiale
Sortie Zoo de la Bourbansais - (tous les âges)	16,90 €	9,80 €
Sortie Labyrinthe de Miscanthus (tous les âges)	13,70 €	6,85 €
Sortie Cobac Parc (3-7 ans)	18,40 €	9,20 €
Cobac Parc et Aquafun Parc (8-12 ans)	22,40 €	11,20 €
Sortie Plage et Jeux à St Mhervé (3-5 ans)	10,00 €	5,00 €
Sortie optimiste à St Mhervé (6-12 ans)	17,00 €	8,50 €
Sortie Equitation à St Georges de Rlt (tous âges)	18,00 €	9,00 €
Nuitée (6-12 ans)	10,00 €	5,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces tarifs pour les vacances de Juillet 2017 sous réserve d'un taux de participation acceptable.

3- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Louvigné Du Désert

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accepter de verser la participation demandée pour un montant de 7 410,00 € pour 7 élèves en élémentaire et 4 élèves en maternelle.

4- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Georges de Reintembault

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accepter de verser la participation demandée soit 368,76 € pour un élève en élémentaire.

II- URBANISME

1- Dénomination des voies – Mise à jour des voies communales

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 16 septembre 2016, il a été décidé de numéroter officiellement toutes les habitations de la Commune. A la demande du pôle de topographie et de gestion cadastrale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de régulariser certaines voies qui n'ont pas été codifiées dans la base RIVOLI (Répertoire informatisé des voies et lieux-dits).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales comme suit :

- Basse Cours,
- Les Hautes Cours,
- Beauséjour,
- Champ Rond
- Le Lattay,
- Villegebert,
- L'Escardière,
- Haut Touchemorin
- La Gillais
- Plessis Gousset,
- Pont dom Guérin
- La Georgettière,
- L'Aucrèche
- Cour Neuve,
- Rue du Chanoine Hélesbeux,
- Rue de la Vallée Charruée
- Le Verger Les Noës,
- Bel Orient,
- Godard,
- La Petite Gendrais,
- Zone Artisanale du Chêne,
- Le Puits,
- Impasse des Chevaliers,
- La Rose des Vents

III- AFFAIRES DIVERSES

15- Point sur la Première réunion relative à l'étude du contrat d'objectifs

Monsieur le Maire relate la réunion de lancement concernant l'étude du contrat d'objectifs avec le cabinet d'études. Dans un premier temps, le cabinet souhaite avoir des référents sur les différents projets communaux comme l'artisanat, les commerces, l'urbanisation, les équipements sportifs pour avoir un premier échange sur les différents points. Parallèlement, une balade sera proposée aux habitants de la commune qui aura lieu le samedi 17 juin prochain à 10h00.

Déroulement de la première phase d'études :

- Comité de pilotage : mercredi 28 juin à 18h00 pour présenter le premier bilan des échanges,
- Conseil municipal : 21 juillet à 20h00 pour validation des propositions

16- Compte rendu de la Commission Urbanisme

Concernant la proposition de rachat d'une parcelle appartenant à la SCI les Bois, Monsieur le maire a réuni la commission urbanisme pour constater la valeur du terrain. Un bâtiment en dur est existant sur une parcelle d'environ 1 ha. Monsieur le maire proposera au conseil municipal de l'acquérir afin de maîtriser le foncier.

17- Compte rendu de la Commission Bâtiment

Monsieur le maire informe que des devis de peinture ont été validés concernant le logement 4C Rue Lesquen, les portes et fenêtres de l'église ainsi que la réparation du mur dans le hall de la salle du Pourpris. Autrement, la commission a étudié l'extension de la cantine municipale pour la partie cuisine.

18- Dispositif Argent de Poche

Monsieur le maire informe l'assemblée que le dispositif argent de poche est reconduit cette année. Des annonces ont été publiées sur les journaux. Les ateliers proposés l'an dernier seront renouvelés.

19- Concours des maisons et jardins fleuries

Madame Michelle LECOMPTE informe que le concours des maisons et jardins fleuris est reconduit cette année. Les modalités de participation restent inchangées. Une commission aura lieu le mercredi 7 juin prochain pour organiser le concours. La proclamation des résultats aura lieu le mercredi 19 juillet à 18h00 à la salle Dinard.

20- Point sur la course nature

Monsieur Henri-Claude GAUTIER fait le point sur l'organisation de la course des Moulins. Le parcours a été validé et sera plus nature que l'an dernier. Cette animation aura lieu le dimanche 11 juin prochain.

21- Terrain à proximité du terrain de foot

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été décidé de mettre à disposition gracieusement une parcelle de terrain à proximité du terrain de football aux jeunes agriculteurs pour y effectuer du maïs. Monsieur Henri-Claude GAUTIER informe que cette opération s'est déroulée début mai et que les bénéfices récoltés seront reversés au Téléthon.

Vous avez un projet de plantation de haie bocagère ? Inscrivez-vous !

Fougères Agglomération peut vous aider à réaliser des plantations bocagères grâce au programme Breizh Bocage, qui permet notamment de réaliser des haies sur talus, le long de cours d'eau ou encore deux à trois alignements sur une pente en fond de vallée.

Si votre projet répond à des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau, vous pourrez bénéficier de :

- l'accompagnement d'un technicien de la conception du projet à la réalisation des travaux,
- la réalisation de talus, la fourniture et la mise en place des jeunes plants, du paillage et des protections anti-gibier,
- du regarnissage d'anciens talus,
- l'entretien (débroussaillage) pendant 3 ans après la plantation
- d'un conseil en taille sylvicole.

La date limite d'inscription au programme Breizh Bocage est fixée au : 1er octobre 2017

Breizh Bocage est mis en œuvre par Fougères Agglomération sur les communes de Le Ferré, St-Georges-de-Reintembault, Monthault, Mellé, Poilley, Villamée, Louvigné-du-Désert et la Bazouge-du-Désert, notamment grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Europe (FEADER).

Si vous souhaitez bénéficier de ces aides, contactez le ***service environnement de Fougères Agglomération*** *: Flavie BARRAY (fbarray@fougeres-agglo.bzh) ou Lydia DELANGLE (ldelangle@fougeres-agglo.bzh), au :* ***02.99.98.59.45***

Vous souhaitez araser une haie bocagère ? Renseignez-vous !

Pour réaliser votre arasement, dans la plupart des cas, vous devrez faire une plantation de compensation. Le principe de compensation est rendu obligatoire sur des linéaires identifiés par la PAC et les documents d'urbanisme.
Fougères Agglomération peut vous accompagner dans la mise en place des compensations.

Si votre projet est éligible aux aides, vous pourrez bénéficier de :
- la réalisation des talus ;
- la fourniture des plants, paillage et protections anti-gibier.

La préparation du terrain, la réalisation des travaux de plantation et l'entretien sera à votre charge.

Les conditions d'attribution de l'aide sont les suivantes :
- la compensation doit contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ou améliorer la connexion du maillage bocager,
- cette aide est ouverte sur les communes de : Le Ferré, St-Georges-de-Reintembault, Monthault, Mellé, Poilley, Villamée, Louvigné-du-Désert et la Bazouge-du-Désert.

Avant de procéder à un arasement, **pensez à contacter :**
- **votre Mairie** pour savoir si la haie est protégée dans les documents d'urbanisme ;
- **la DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour connaître si la haie est identifiée au titre de la PAC.
- **le service environnement de Fougères Agglomération**, pour tous renseignements au : 02.99.98.59.45

Si la haie est protégée par les documents d'urbanisme, votre projet sera étudié en conseil municipal. Ces aspects administratifs impliquent des délais contraignants. C'est pourquoi, la date limite d'inscription est fixée au 1er octobre 2017.

Ecole Sainte-Anne

10, rue de Lesquen
35420 La Bazouge du Désert
02.99.97.31.90
ecolelbdd@orange.fr

Des enrichissements culturels…

Les 27 et 28 février 2017 : Festival du cinéma Julien Maunoir.

L'école a participé à ce festival organisé par le cinéma Julien Maunoir. Cette année, les élèves de chaque cycle ont de nouveau eu le plaisir d'assister à une séance.

Les maternelles-CP ont visionné une série de 5 court-métrage intitulée « Chouette ». Les CE1-CE2 ont assisté au film d'animation « Le chien du Tibet ». Enfin, les cycles 3 se sont vu projeter « Les malheurs de Sophie ».

L'eau et l'environnement : Les élèves de CE et CM ont pu bénéficier des interventions des animateurs de Melléco, Kim et Benjamin, sur le thème de l'eau. Au cours de ces séances, ils ont découvert le cycle de l'eau naturel, le cycle de l'eau domestique ; ils ont appris ce qu'il faut faire pour éviter de la polluer ainsi qu'à reconnaître les bio indicateurs de la qualité de l'eau (larves de perle : eau de très bonne qualité gammares : eau de mauvaise qualité, …)

Lors de la dernière séance, les CE ont rédigé une charte des bons gestes pour ne pas gaspiller l'eau tandis que les CM ont créé des scènes mimées avant de jouer à un grand jeu de l'oie comportant défis techniques et questions de connaissance.

A l'issue de ces séances, tous les élèves ayant participé au projet « Préservons Notre Territoire » se sont donnés rendez-vous à La Vallée Humide du Bois Ainaux de Monthault. Pendant cette rencontre, ils ont participé à un rallye durant lequel ils ont dû répondre à des questions sur ce qu'ils avaient appris, réaliser des ateliers ou encore des jeux. Puis, chaque classe a présenté son travail de restitution sous différentes formes (jeu de vocabulon en lien avec les mots découverts, sketchs, vidéos, …). Les élèves de notre école ont ainsi partagé les chants appris sur ce thème. Tous les enfants ont passé un très agréable moment !

Journée des communautés éducatives :

Lundi 22 mai, les enfants de l'école ont vécu une journée des communautés éducatives. Animée par l'équipe enseignante et épaulée de parents volontaires, cette journée fut l'occasion de partages et de fraternité à travers des ateliers ludiques et coopératifs.

Tout au long de la journée, les élèves ont participé à des ateliers sur le thème du « cirque ». L'école est un lieu où les enfants apprennent ensemble et vivent ensemble, ils ont au cours participé au «ré-enchantement de l'école» en rassemblant toutes les énergies pour construire une expérience commune unique.

Spectacles :

Au mois de mars, Joseph LAFITTE est venu à La Bazouge du Désert pour présenter son nouveau spectacle intitulé « chante, chante ! », aux élèves de l'école. Cet ancien instituteur, devenu chanteur par passion, a proposé aux enfants de chanter pour le plaisir, autour de thèmes comme l'école, les voyages, l'environnement et la fraternité. Les enfants ont chanté, mimé et reproduit des rythmes. Ils ont été acteurs et spectateurs. Un moment époustouflant partagé par tous !

Au mois de mai, Damien LECLERC a présenté deux spectacles aux élèves de l'école. Le premier, à destination des maternelles-CP, intitulé «les 5 sens» est un jeu mystérieux, un lieu magique habité par un chef qui leur a fait découvrir le monde de l'alimentation à travers les sens. Le second : « l'eau, une ressource durable ? » pour les CE-CM est une animation pédagogique qui sensibilise les enfants à l'importance de l'eau, à sa raréfaction et à son respect.

• Sorties scolaires :

- Les CE-CM ont participé à une sortie dans la baie du Mont Saint Michel, après la visite de la « Merveille de l'Occident », les élèves ont effectué une traversée vers Tombelaine.
- Les maternelle-CP ont découvert les jardins de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort. Après des ateliers autour des chevaliers de la table ronde, ils ont éveillé leurs sens dans les parcours sensoriels.
- Les élèves de PS au CM2 ont partagé une sortie à « la roche aux fées ». Spectacle, ateliers créations et archéologie puis course d'orientation ont ponctué cette journée commune.

• Kermesse de l'école : Le thème retenu a été : «Soleil». Les élèves ont dansé au son des tubes des étés passés. Un grand merci à tous les volontaires qui se sont investis pour l'organisation de cette fête des enfants. L'équipe pédagogique tient à remercier chaleureusement tous les parents bénévoles pour les services rendus à l'école.

• Inscriptions à l'école

Toute famille désirant inscrire un enfant pour l'année scolaire 2017-2018 est invitée dès maintenant à prendre rendez-vous auprès du chef d'établissement de l'école : Mme SAURET au **02.99.97.31.90.**

Nouvelles Activités Périscolaires

Depuis 3 ans, les Nouvelles Activités Périscolaire permettent d'accueillir gratuitement les enfants de l'école Sainte Anne, 1 heure 30 deux soirs par semaine.
À chaque période, un planning d'activités est établi par l'équipe d'animation, en lien avec le projet éducatif de l'école.

Cette année les activités proposées étaient les suivantes :

	Élodie	Marie	Adrien	Sabrina	Maison du Canton	Sonia	Annick	Justine	Dominique
Maternelles	- Jeux coopératifs - Cuisine - Motricité - LSF - Bricolage - Yoga/relaxation	- Bricolages - Petits jeux		Peinture Pastels Découpage/ Collage		Jeux de société			
GS-CP	- Jeux collectifs	- Bricolages - Petits jeux	- Jardinage - Prévention routière - Création d'objets				Relaxation		
CE1-CE2	- Sports - Bricolage - Cuisine	- Dessin	- Jardinage - Théâtre - Prévention routière - Création d'objets						Secourisme
CM1-CM2	- Cuisine		- Théâtre - Prévention routière - Création d'objets		- Jeux géants - Atelier multimédia - Jeux de société - Sports			- Initiation au Beat Box	Secourisme

Dans le cadre des NAP, Sabrina Verrier, artiste- peintre, leur a proposé de peindre une fresque collective à la manière de grands artistes du XX ème siècle. La classe de GS- CP a peint « L'arbre de vie» de Gustav Klimt, la classe de CE1- CE2 a peint «La femme à la cravate» de Amadeo Modigliani et la classe de CM1- CM2 a peint «Montagne Ste- Victoire» de Paul Cézanne.
Le travail s'est fait en trois étapes : ils ont retouchés plusieurs fois le tableau, comme le font les artistes-peintres.
Une part de créativité et de liberté était données, des initiatives sont prises,
le fond de « l'arbre de vie» original étant beige ; ici, les GS- CP ont donné une autre tonalité, où se mêle une touche de féerie et de joie.
«La femme à la cravate», un visage sans regard, surprend. Le fond du tableau original était plutôt gris, la chemise blanche, ici les couleurs se révèlent.
Quant au tableau «Montagne Ste-Victoire», paysage emblématique du Var, on retrouve du mouvement, une pointe d'impressionnisme.

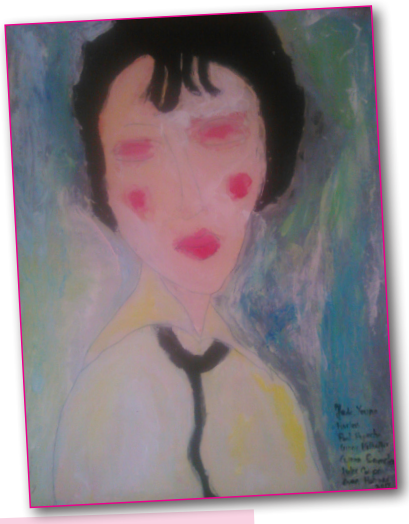

Les enfants sont fiers de vous présenter leurs œuvres ;
elles sont exposées à l'espace inter- générationnel, à la Bazouge-du- désert.

Espace Intergénérationnel

Après un an d'ouverture, nous vous proposons un petit voyage au sein de l'Espace Intergénérationnel.
Le pôle intergénérationnel de La Bazouge du Désert est un secteur du service municipal de la jeunesse, puisqu'il y accueille principalement les enfants au Centre de loisirs et aux NAP (Nouvelles activités périscolaires), voir autre article de cet Echo.
Mais sa deuxiéme vocation est l'accueil de toutes les générations autours de projets centrés sur l'éducation, l'accès à la culture, aux loisirs et aux nouvelles technologies pour tous.

Le pôle et la bibliothèque

Tous les mercredis matin, durant la période scolaire, les classes de l'école Sainte Anne sont accueillies par la responsable bénévole et une animatrice de CLSH pour un temps de conte, de lecture d'albums ou d'extaits de romans, puis d'échanges et d'activités manuelles. Les thèmes abordés sont choisis en collaboration avec l'équipe enseignante.
A l'issue de cette rencontre, les enfants et leur enseignante choisissent les livres qu'ils emprunteront pour la classe, pour une durée d'un mois.

Les assistantes maternelles, selon leurs possibilités se rencontrent au sein de la bibliothèque en présence de la responsable, un vendredi par mois
Après un temps de comptines, de chants ou de lectures , les tout-petits profitent du coin motricité du centre de loisirs, font de la peinture .....
Ce temps de découverte et de rencontre est l'occasion de se connaître, de vivre une première expérience de vie en groupe, avant l'entrée à l'école maternelle.
Il permet aussi aux assistantes maternelles d'échanger sur leur expérience et les difficultés de leur profession et de trouver dans les rayons de la bibliothèque matière à satisfaire la curiosité des enfants et réponses à leur questionnement.

La bibliothèque propose aussi d'autres animations: ateliers, exposition de livres sur des thèmes variés, animation avec des partenaires extérieurs (Atelier Poésie Avec le Temps des Rêves, fête du Printemps avec la ferme de Malagra, participation à l'aprés midi jeux avec le C.C.A.S et le C.L.I.C).

Le pôle lieu d'information à la parentalité

En novembre dernier, le pôle intergénérationnel a accueilli Nathalie Ronsoux, animatrice «Famille» à la Maison du Canton et Séverine Arbib ludothécaire d'Antrain pour une soirée débats sur l'importance du «jeux dans la vie de l'enfant».

Le pôle lieu culturel et de loisirs pour tous

Une fois par mois Patrick Mabille vous donne rendez-vous pour une découverte de jeux de sociétés contemporains.
«Le samedi : Le Domovoï vous fait jouer gratuitement aux jeux modernes de 14h à 22h, à partir de 12 ans (avec les parents) : cartes, plateaux, ambiance, il y en a pour tous les goûts, bonne ambiance assurée, venez seul, en famille ou avec des amis, pour une heure ou toute la journée !»

Les prochaines dates à retenir :
Le 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre 2017 et 13 janvier 2018

Contact :
facebook : Le Domovoï
ledomovoi@gmail.com
06-62-02-03-19

Le pôle lieu d'exposition ouvert à tous

Durant le mois de mars, les travaux des enfants de l'école, sur le thème de la Préhistoire ont été exposés dans le hall du bâtiment. Cela a permis à un plus large public de venir apprécier leurs oeuvres, ainsi que le travail de l'équipe enseignante.

Le pôle lieu d'accès aux nouvelles technologies

Du mois de novembre au mois de mai, vous pouvez venir vous initier à **l'informatique le mardi de 13h30 à 15h30.**
Entretenir votre **mémoire** lors d'atelier/jeux le **jeudi de 10h à 11h30**.

De part les activités qu'il propose et sa situation en centre bourg et mitoyen à l'école, le Pôle Intergénérationnel est un lieu de rencontre qui favorise les liens sociaux et familiaux, place les habitants au centre des projets.
C'est un lieu d'expériences et de créativité, de culture où toutes les propositions d'activités sont possibles dans le respect de tous.

Favoriser les temps d'échanges et de partage, contribuer à la valorisation du savoir, savoir- être, savoir- faire de chacun.
Lutter contre l'isolement et favoriser l'autonomie, l'épanouissement de chacun reste son objectif premier.

Au mois de mars son dynamisme a été souligné par l'obtention du 2ième prix au concours «Trophée cantonal d'animations» organisé par le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.

Accueil de Loisirs

Pendant les **VACANCES DE FÉVRIER**, 31 enfants se sont rendus au ***cirque Bouglione à Rennes***. Les enfants entre 9 et 12 ans ont profité d'une ***sortie bowling à Fougères*** et d'***un après-midi sportif*** dans le cadre des activités passerelle, où ils ont découvert l'escrime et le tchoukball.
Pendant les **VACANCES DE PÂQUES**, les enfants sont allés à la ***plaine de jeux à Avranches***, puis à l'***EPHAD de Pontmain*** où nous étions invités pour une ***chasse aux œufs*** avec les résidents.
Les plus grands ont pu se mettre dans la peau des joueurs de l'émission « ***Fort Boyard*** » ***à Cap'Multisports à La Mézière*** et ont participé à une ***course d'orientation à Louvigné***.

CET ÉTÉ le Centre est ouvert
du lundi 10 juillet au vendredi 4 août, puis
du lundi 28 août au vendredi 1er septembre.
Soit 5 semaines au lieu de 4 les années précédentes.

Plusieurs sorties sont proposées sur cette période :
- une rencontre inter centres à l'alsh de Parigné avec les enfants de Louvigné du désert également,
- Une journée au zoo de la Bourbansais,
- Immersion dans le labyrinthe de Miscanthus à Saint Loup,
- Une journée à Cobac Parc, ainsi qu'Aquafun parc pour les plus grands,
- Optimiste et plage à la base de loisirs de St M'Hervé,
- Journée équitation et jeux à St Georges de Reintembault.

Cette année encore, nous travaillons en lien avec l'association Melléco, le thème retenu est «L'eau et le jardin».
Une activité sur le site de Malagra et 3 après-midi au jardin de l'accueil de loisirs sont au programme.
Les 8/12 ans peuvent profiter d'un atelier « musique à toucher, découverte d'instruments » sur 3 après-midi également, avec Christophe Magnier.
Quant aux 9/12 ans, le camp passerelle qui regroupe 4 accueils de loisirs du canton est reconduit cette année à la base de Loisirs de Mézières sur Couesnon, avec activités Kayak, escalade et tir à l'arc. Après une journée de préparation le lundi, les enfants partent pour 4 jours, où ils ont la joie de dormir en toile de tente.

La fibre optique arrive sur la commune

En 2015, Louvigné Communauté (qui n'existe plus désormais) s'était engagée à travers le programme régional **« Bretagne Très Haut Débit »** au déploiement de la fibre optique sur 4 zones du territoire : la commune de Le Ferré (incluant la zone d'activités Poligone à Poilley), Mellé, La Bazouge du Désert et la partie ouest de Louvigné du Désert.
Ces travaux sont pilotés par le syndicat mixte Megalis Bretagne et co-financés par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, les Départements et les Communautés de communes. Louvigné Communauté a ainsi versé 1,1 millions d'euros pour participer au financement de ces travaux.
Après une phase d'études de plusieurs mois, les travaux sur les communes sont en cours et devraient se terminer en 2017.
La commercialisation se fait progressivement, au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur chaque commune.
Pour comprendre les enjeux de la fibre optique, une réunion publique a eu lieu le mercredi 3 mai organisée par la Société Orange sur la Commune de La Bazouge du Désert.

De multiples questions ont été posées par les personnes présentes (120 personnes environ) à la réunion publique, à Thomas Lecompt, animateur commercial fibre optique pour le compte d'Orange.

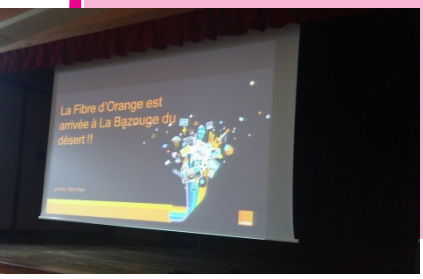

Vie Communale

Noces d'or

A l'occasion du 50ème anniversaire de leur mariage, Monsieur le Maire a été très heureux d'accueillir le 6 mai 2017 les jubilaires Monsieur et Madame André ROYER.

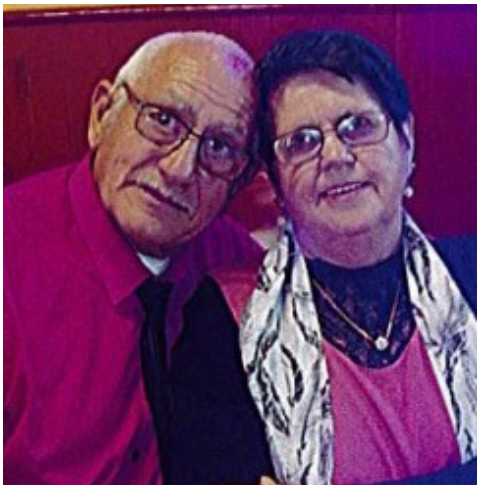

Le 13 mai 2017, jour pour jour, Monsieur et Madame Robert BOIVENT étaient également accueillis par Monsieur le Maire pour fêter leurs noces d'or.

Associations Communales

APEL

Depuis le début de l'année les élèves ont pu profiter à divers événements grâce à la participation financière de l'APEL (cadeaux de Noël, le transport des différentes sorties scolaires….). Ces bénéfices sont récoltés lors de la choucroute et de l'arbre de Noël.

Cette année en lien avec l'équipe enseignante, les enfants ont œuvré à la création des tabliers qui fut un succès. Nous remercions toutes les personnes qui y ont participé.

L'association remercie l'équipe enseignante, Fanny, Emilie et Patricia pour le travail qu'elles ont effectué au cours de l'année scolaire.

Je remercie l'équipe de bénévoles pour leur investissement dans la vie de l'association. Toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre sont les bienvenues.

apel

L'équipe de l'APEL vous souhaite de bonnes vacances à tous !!

Entente du Désert

Dans le cadre de la convention FEVILDEC/ Commune de La Bazouge du Désert, l'équipe de la chasse, a piégé 121 ragondins, 15 rats musqués, 22 corbeaux, 22 renards, 7 fouines, 27 pies et 64 corneilles sur la commune de La Bazouge sur la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017.

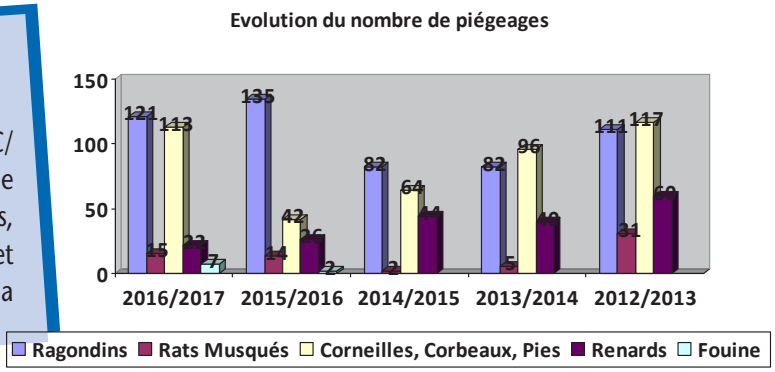

AEPEC - Ecole Sainte Anne

En ce début de vacances pour les enfants, c'est l'occasion de vous présenter le bilan du second semestre de l'école.

Il est, comme chaque fin d'année scolaire, marqué par notre traditionnelle kermesse qui avait pour thème le bien nommé, « soleil ». Une très belle journée encore pour toute notre communauté éducative qui profite de cet événement pour s'amuser, se rencontrer et échanger dans la bonne humeur. Nous remercions tous les volontaires qui font le maximum pour que cette fête de l'école soit toujours une réussite.

Comme cela est annoncé depuis plusieurs mois, le projet immobilier entre dans la phase active puisque le permis de construire a été déposé et les travaux vont démarrer prochainement. La remise des clefs est prévue pour la rentrée 2018. Enfants et personnels pourront alors profiter d'un ensemble adapté à leurs besoins et aux normes actuelles.

Encore un grand merci à tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour participer à l'élaboration du projet : lors des nombreux conseils d'administration AEPEC, lors des réunions du groupe de travail constitué de membres AEPEC et de parents ayant des connaissances professionnelles dans le domaine du bâtiment ou encore, sur le terrain, lors des journées de travaux préparatoires au lancement du chantier.

Enfin, nous pouvons remercier la municipalité qui nous apporte son soutien. Ceci nous permet de réfléchir sereinement et de travailler en intelligence sur nos intérêts respectifs. Pour preuve, la réalisation du parking à vélo commun à l'école et à l'Espace Intergénérationnel. Cet équipement remporte un grand succès et fait le plein les belles journées !

Toute l'équipe de l'AEPEC
vous souhaite
de très bonnes vacances

Comité des Fêtes

Pour la 3ème édition, le ***16 avril, la Chasse à l'oeuf*** a fait le bonheur de 80 enfants. Les parents attendaient leurs petits «chasseurs» autour de la buvette.
Nous remercions Mme Lesage pour le prêt de ses prairies ainsi qu'Eric Brault, chocolatier à Fougères, pour les lots offerts.

Le week-end de ***La Bazouge en Fête du 10 et 11 juin*** a permis de réunir les habitants dans la bonne humeur et la convivialité.
Avant de commencer les festivités, la randonnée commentée par Bertrand Bazin a permis de découvrir le passé de notre village. Elle a, ainsi, ravie tous les randonneurs.
En début de soirée, les groupes «Turn On That Sound» et «Hot Rod 56» ont mis l'ambiance en centre bourg.
Le feu d'artifice offert par la commune nous en a mis plein les yeux.
Pour les moins fatigués, le bal populaire a continué jusqu'au petit matin.

Les plus sportifs ont pu découvrir le nouveau parcours de la 2ème édition des ***Courses des Moulins le dimanche matin***. Un parcours apprécié des coureurs. Ils ont pu découvrir le bocage bazougeais au grés du tracé.

Nous remercions les bénévoles, la municipalité et les propriétaires des terrains qui ont fait de ce week-end, un week-end réussi !

Nous vous donnons rendez-vous le Dimanche 10 Décembre pour le Marché de Noël.

L'équipe du Comité des Fêtes.

Théâtre à la Bazouge

Cette année encore le théâtre à la Bazouge a rencontré un beau succès. La troupe a pris beaucoup de plaisirs à interpréter ***«parfum d'arnaque»*** une pièce de Christian Rossignol. Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des spectateurs qui par leurs rires, leurs applaudissements et leur fidélité nous donne envie de continuer et de persévérer dans cette voie. Cette année la dernière représentation a été marquée par une surprise, aussi bien pour le public présent ce soir là que pour les acteurs sur scène. Christian Rossignol, l'auteur de la pièce a fait le déplacement depuis son Puy de Dôme où il habite pour venir assister à cette pièce. Il ne l'avait jamais vu en tant que spectateur. Ce fut un beau moment pour la troupe qui a pu échanger et discuter avec lui.
Nous vous disons donc à l'année prochaine pour une nouvelle pièce et nous vous souhaitons de bonnes vacances ensoleillées (si possible !!!).

Pour l'ensemble de la troupe : Bertrand Bazin

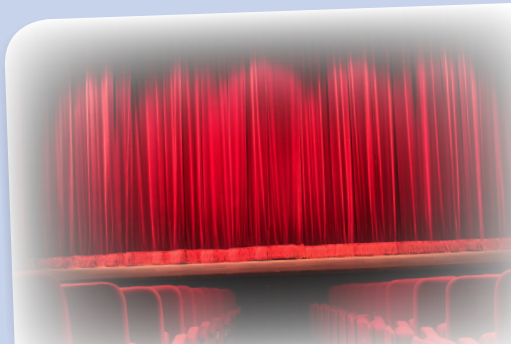

Roue Libre Bazougeaise – Compétition

La saison est déjà bien avancée et quelques victoires et un titre de champion d'Ille-et-Vilaine sont venus couronner ce début de saison.

- Jérémy Morazin 2 victoires et plusieurs fois dans les 10 premiers,
- Nicolas Coquemont senior 2e catégorie souvent bien placé a même été leader du challenge du Coglais.
- Baptiste Odye en école de cyclisme pupille a défendu brillamment les couleurs de La Bazouge en obtenant le titre de champion d'Ille-et Vilaine, avec les élèves qui ont participé, l'école est passée près de la qualification pour le régional.

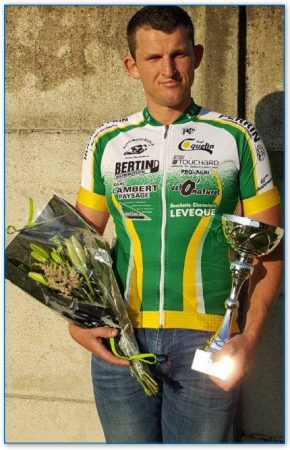

Jérémy MORAZIN

Cette saison, la R L B a organisé les épreuves habituelles avec le challenge des portes de Bretagne dont le dénouement final aura lieu à La Bazouge le 16 juillet, l'épreuve «A travers le Pays de Louvigné» partie de La Bazouge pour s'en aller au Ferré a connu un beau succès tant sportif que populaire avec un nouveau circuit dont la fameuse côte du diable au Chatellier qui a été escaladée le dimanche après-midi, vu son fort pourcentage, l'ascension a été parfaitement gérée par les coureurs, mais quel joli spectacle.

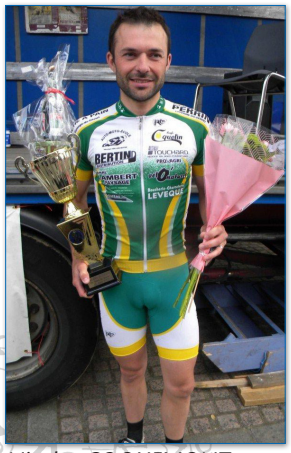

Nicolas COQUEMONT

Cette année, la R L B organise avec le comité des Fêtes de Mellé le championnat d'Ille et Vilaine des pass'cyclisme le 25 juin.

L'école de cyclisme va reprendre le **samedi 16 septembre à 14 h** à la salle des sports, mais il est déjà possible de se renseigner pour les futures inscriptions au 06 19 10 06 91.

Baptiste ODYE, le jeune champion.

N'oubliez pas non plus de retenir
la date de la ***soirée choucroute***
le ***samedi 7 octobre***,
réservez le meilleur accueil à nos vendeurs de cartes pour cette soirée, merci d'avance.

Pour l'équipe dirigeante, le président Jean-Pierre Rochelle

L'équipe de reconnaissance du circuit de Mellé

L'école de cyclisme au championnat

Roue Libre Bazougeaise – Section cyclotourisme

Le téléthon organisé début décembre 2016 conjointement par les sections cyclotourisme et compétition a permis de récolter la somme de 835 € reversée intégralement à l'AFM, TELETHON (inférieure à 2015, 965 €). Près de soixante cyclistes participants et 25 marcheurs.

Merci à tous ceux qui ont participé aux activités marche ou cycliste et aux associations (Au Théâtre ce Soir, l'amicale des donneurs de sang) et l'entreprise CADIEU peinture de La Bazouge du Désert, ayant remis un chèque don à l'AFM.

Rendez-vous est pris pour début Décembre 2017. Une première réunion de préparation aura lieu en Octobre à FOUGERES, vous pouvez prendre contact avec la Roue Libre Bazougeaise si vous envisagez vous investir ou accompagner à la mise en place sur la commune.

Depuis plus de 20 ans, la Roue Libre Bazougeaise s'engage dans cette opération TELETHON.

La saison sur route a repris par des sorties hebdomadaires vélo le dimanche matin, départ devant la mairie à 8 h 30. Les sorties actuelles avoisinent les 70 Kms, mais peuvent être adaptées aux participants.

Le jeudi également, à 14 heures, a lieu un départ devant la mairie d'une sortie plus courte avec allure modérée.

Le samedi 20 Mai, a eu lieu la sortie amicale du club sur les bords de la Vilaine à HEDE.

Quelques cyclos et cyclotes sont allés en vélo, rejoints(e) pour le pique-nique par les conjoints(e) et une marche le long du canal l'après-midi.

Du 30 Juillet au 6 Août, c'est à MORTAGNE AU PERCHE (61) que 54 membres du club ou accompagnateurs vont se rendre pour participer à la 79ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme et retrouver leurs amis stéphanois (Loire).

Au programme, rien d'imposé, au bon vouloir de chacun, vélo avec circuit route de 40 à 180 kms par jour, avec beaucoup de visites sur les parcours, VTT, vélo découverte à faible allure, excursion en car, randonnée pédestre, nombreuses animations dans la semaine.

Un moyen de rencontrer beaucoup de monde et de côtoyer, discuter et rouler avec des participants de toute la France et des étrangers, découvrir des endroits magnifiques. Nous pourrons emprunter une partie du parcours du PARIS BREST PARIS traversant l'Orne.

les participants au départ du téléthon en décembre

Le parc Percheron (manoirs, châteaux) , balade dans la perche Eurélien, le pays d'Ouche, la vallée de L'HUISNE, les secrets de la forêt de RENO, etc.

En Octobre, la sortie Randonnée Vins et Champignons à Saumur, est mise au programme avec des parcours vélo, et aussi des marches à travers les vignobles Saumurois, (dégustation en caves), visite de champignonnière et de caves des producteurs vignerons de la région, le Cadre Noir, plusieurs musées.

Si nos activités vous intéressent, n'hésitez pas à vous renseigner. La pratique du cyclotourisme est mieux au sein d'un club. Les marches du mardi reprendront début Novembre, vous pouvez nous accompagner.

Le président, Daniel FRITEAU.

HEDE (bord de la Vilaine) lors de la sortie familiale du club

FC Louvigné La Bazouge

UNE TRES BONNE SAISON 2016/2017
L'Equipe B accède à la 2ème Division de DISTRICT

Pour cette saison 2016/2017, le Bilan sportif est très positif…et avant de l'aborder, Le Président, tous les Membres du Conseil d'Administration, bénévoles, Dirigeantes, Dirigeants, joueuses et joueurs du FC Louvigné la Bazouge remercient la Municipalité de la Bazouge du Désert pour son soutien financier, la mise à disposition du complexe sportif. Je tenais personnellement à remercier les Membres du Conseil municipal, Séverine, Sonia, Serge et Adrien avec qui le Club entretient de très bonnes relations .

Ce bilan a été construit grâce à tous les Dirigeants, Dirigeantes, Bénévoles et les Membres du Conseil d'Administration qui m'ont entouré pendant toute cette saison, MERCI et BRAVO à VOUS TOUTES et TOUS.

Et maintenant le Bilan Sportif

L'objectif pour l'Equipe fanion, encadrée par Jacky Dogué, était le maintien en 1ère Division de District, objectif atteint puisque celle-ci se classe 8ème. Bravo pour le sérieux affiché toute la saison et il faudra le renouveler lors de la saison 2017/2018.

Lors de l'AG du mois de Juin 2016, le Club avait soulevé l'absence d'objectif fixée pour **l'équipe B**, celle-ci dans l'ombre de l'équipe fanion, et c'est la grande satisfaction de la saison puisque l'Equipe B, encadrée par Thomas Villerbu et Guillaume Guérin, accède à la 2éme Division de District en se classant 1ère de son groupe. Un Grand Bravo à l'équipe Dirigeante, joueurs pour cette super Saison et comme pour l'Equipe fanion, afficher lors de 2017/2018 la même envie, le même enthousiasme.

Equipe B

L'Equipe C, encadrée par Aymeric Boivent et Vincent Robert , n'a pas connu la même réussite , à la fin de la 1ère phase, celle-ci est descendue en 5ème Division et elle se classe 5ème à la fin de la saison. Il va falloir vite rebondir sur 2017/2018 car cette équipe a les moyens d'évoluer au-dessus et ce doit être un des objectifs du Club, pour la nouvelle saison.

Sur le plan Arbitral, je voulais remercier Lionel Dauget qui représente officiellement le FCLB sans oublier les arbitres qui sont venus bénévolement arbitrer ou faire la touche pour nos équipes Seniors, Norbert Taburel, Marcel Dubois, Frédéric Moutel, André Turpin, Xavier Brahim, Fabien Trocherie mais il nous faut trouver pour la saison prochaine d'autres arbitres. Si une personne est intéressée, vous pouvez contacter Vincent Cosson.

Au sein du Gj de l'Avenir du Granit, le bilan est très positif malgré une ombre au tableau avec cette année l'absence d'une équipe U15 du fait d'un manque de joueurs mais heureusement avec de nombreuses équipes de jeunes, 8 équipes le samedi matin à l'Ecole de foot qui comptait encore cette année près de 50 très jeunes footeux de 5 à 9 ans, 2 équipes U11 avec les U11A qui se classent 4ème en Coupe Secteur , ces 2 équipes évoluent dans un championnat du Secteur Fougères.

Pour la Catégorie U13, 2 équipes avec l'accession des U13A et son Equipe Dirigeante Cédric Bourgeaux et Denis Noël en Critérium D2 à la fin de la 1ère phase dans lequel ils se classent 3ème à la fin de la saison et les U13B avec un très bon parcours dans leur championnat Secteur.

Pour la Catégorie U17, l'Equipe qui évoluait en D2 est descendue en D3 à la fin de la 1ère phase et se classe 1ère de son Championnat à la fin de la saison, BRAVO aux joueurs et à l'Equipe Dirigeante Alex Oury, Valentin Guérin et Anthony Dauguet.

Un Grand Bravo à tous ces jeunes qui représentent le Canton au niveau du Département.

Un grand merci à tous les Dirigeants qui se sont rendus disponibles pour accompagner les Equipes, en U11 Jean Michel Robert, Pascal Morin, Jérémy Seignoux,

Gwénaël Gobbé, en U13 Vincent Cosson, Richard Trémel et tous les parents qui ont répondu présents.

FCLBA

Enfin **l'Ecole de Foot** qui accueille le samedi matin les catégories U6, U7, U8 et U9 avec à sa tête Daniel Boulière, Yohann Pautret et les nombreux parents qui les accompagnent, Merci à eux.
Les site internet du Groupement de Jeunes et du FCLB sont à votre disposition, vous y découvrirez les informations concernant inscription, entraînement, championnat et classement de nos jeunes.

Adresse des sites :
http://club.quomodo.com/fc_louvigne_la_bazouge_/accueil.html
http://grjavenirdugranit.eklablog.com/

Sur tous les plans, cette saison 2016/2017 a été très positive et il nous faut continuer lors de 2017/2018 et pérenniser le Foot dans notre milieu rural cet objectif est rempli depuis déjà de nombreuses années et pour cela BRAVO A TOUS.

Enfin notre Club et le Gj ne vivraient pas sans la présence des éducateurs, des bénévoles le Mercredi après-midi, le Samedi, le Dimanche un Grand Merci à eux sans oublier notre éducateur territorial de Louvigné Communauté maintenant Fougères agglomération, nos partenaires, les joueurs qui arbitrent les samedis.

Nous avons besoin de Dirigeants pour nos équipes, de bénévoles donc si le foot vous plait je vous invite à nous contacter.

Vive Le FCLB,
son Président Vincent Cosson

A ne pas oublier au sein du FCLB,

2 Lotos, un au mois de Novembre et l'autre programmé en Mai,
Tournois en salle sur les vacances de Février,
Tournoi familial du Gj de l'Avenir du Granit début Juin,
Tournoi réservé aux familles et licenciés du Gj de l'Avenir du Granit
la soirée du FCLB en Juin (ces dates seront bien sûr précisées dans la presse).

Volley-Ball

Cette saison 2016-2017 se termine sur de bons résultats pour nos deux équipes mixtes évoluant en Fédération Sportive Culturelle de France (FSCF).

En championnat,
la première équipe termine 3ème de sa catégorie « honneur » avec 10 victoires et 4 défaites.
la seconde équipe, quant à elle termine 5ème de la catégorie « 1ère division » avec 8 victoires et 7 défaites.
En coupe, la première équipe a été jusqu'au 3ème tour.

Le samedi 20 mai, le club a organisé sa traditionnelle soirée du volley. Cette année elle s'est déroulée à la salle des fêtes de Pontmain réunissant plus de 500 personnes. Le groupe « génération » a assuré une très bonne ambiance. Le club remercie le restaurateur de La Bazouge ainsi que les nombreux bénévoles du comité fêtes de La Bazouge.

Sapeurs Pompiers

Suite à l'assemblée générale du 3 février dernier, voici la composition du bureau :

- Président : Sylvain Malle
- Vice président : Mickaël Lebourg
- Trésorier : Benjamin Galle
- Trésorier adjoint : Mickaël Hamard
- Secrétaire : Vincent Hamard
- Secrétaire adjoint : Philippe Marin
- Membres : Paul Gobbé ; Gérard Travers

Le 17 et 18 février, tous les pompiers actifs ont suivi un recyclage sur le secours aux personnes.

Le 1er juillet, au centre de secours de la **Bazouge, une rencontre a eu lieu avec le centre de Pontmain**. Nous avons effectué une manœuvre commune avec le matériel des deux centres. Nous avons terminé la journée par un repas convivial.

Cette année, le **cross annuel aura lieu le dimanche 29 octobre 2017**. On vous attend nombreux.

Résultat sportif :

Cross départemental :
Serge Hamel (vétérant 2) 2ème
Xavier Brahim (vétérant 1)
Fabrice Hamel (sénior)

Cross national :
Serge Hamel (vétérant 2) 10ème

Epreuve sportive départementale :
Serge Hamel (master) 1er
Xavier Brahim (master) 6ème
Fabrice Hamel (senior) 3ème
Benjamin Galle (senior) 4ème

Epreuve sportive zonale :
Xavier Brahim (vétérant 1) 6ème
Fabrice Hamel (senior) 8ème

Pour agrandir notre équipe, nous recrutons toujours, les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du chef ou d'un sapeur pompier du centre.

Bazouge Qualité Environnement

La Bazouge Qualité Environnement propose aux personnes âgées n'ayant pas de moyens de locomotion et désirant se rendre au marché de Louvigné le vendredi un service de transport. L'association emprunte le minibus de la maison du canton et propose d'emmener les personnes âgées au marché.
Rendez-vous le vendredi à 9h00 sur la place pour un retour vers 12h00. Il en coûte un euro symbolique et repose sur le bénévolat des chauffeurs !
Bien sûr c'est dans la limite des places disponibles (7) et l'expérience est menée durant les mois de juin, juillet et août.
Donc si vous êtes intéressé(e)s, rendez-vous sur la place le vendredi à 9h00.

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter Monsieur LESAGE au 02.99.97.21.34

SMPBC
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon

Ces animaux qui aident le jardinier

On les appelle aussi les auxiliaires. Ce sont des prédateurs naturels contre les « ravageurs » du jardin. Ils les dévorent ou les parasitent. Cela peut être des insectes, mais aussi des animaux plus gros comme le crapaud commun ou le hérisson. Pour les accueillir, il est nécessaire d'avoir un jardin diversifié et fleuri et de ne pas utiliser de produit chimique. Voici donc un zoom non exhaustif sur 8 animaux utiles au jardin.

La coccinelle

Le crapaud commun

La mésange bleue

Le staphylin

La **coccinelle** est un insecte qui se nourrit essentiellement, à l'état adulte comme à l'état de larve, de pucerons et de cochenilles.
Le **crapaud** est une présence bénéfique dans le jardin car il se nourrit de limaces, d'escargots, mais aussi d'insectes variés.
La **mésange bleue** se nourrit de graines mais aussi de larves, de vers et d'insectes comme les pucerons.
Le **staphylin** se nourrit de limaces, de doryphores et même d'escargots.

Le carabe doré

Le hérisson

La syrphe

La guêpe parasitoïde

Le **carabe doré** surnommé la jardinière est un insecte se nourrissant de larves mais aussi de limaces et d'escargots.
Le **hérisson** est un mammifère qui chasse toutes sortes de proies, de l'araignée à la grenouille en passant par les limaces.
La **syrphe** se nourrit exclusivement de pucerons et d'aleurodes (mouches blanches) à l'état larvaire. Sa larve ressemble à un petit asticot transparent. Adulte, c'est un butineur qui se nourrit du pollen des fleurs.
La **guêpe parasitoïde** est une petite guêpe qui se reproduit en parasitant des animaux comme le puceron ou certaines chenilles. La larve de la guêpe se développe au dépend de l'hôte en se nourrissant de ce dernier. Elle se transforme ensuite en nymphe, puis en adulte au moment où elle quittera l'animal parasité.

La tonte du gazon est réglementée selon les jours et les heures

Passer la tondeuse peut devenir une nuisance sonore pour votre voisinage et obéit à quelques restrictions.

Voisinage : passer la tondeuse

Vos bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse, mais pas votre voisinage. La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ! La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet. Le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche : de 10h00 à midi.

Dans certaines communes,
l'arrêté municipal interdit même l'utilisation de la tondeuse le dimanche.
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

L'eau est précieuse, économisons-la !

L'ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. **A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale**. Cette situation a amené le Préfet à placer le département en etat d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionneles et aux particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau.

Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

Sont interdits

Le remplissage et la vidange des **piscines familiales à usage privé***

* *Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs*

Interdiction d'arroser
les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h *

* *L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers*

Le lavage des voitures
hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage

Le nettoyage les façades, terrasses, murs, escaliers et toitures*

* *Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression*

Les alternatives

Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur

Binage

Paillage

Récupération de l'eau de pluie

Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage

Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression

eau 35 SMG

http://www.smg35.fr
Edition mai 2017

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Sur les traces d'une forêt engloutie par le temps et l'Histoire.

Bertrand Bazin

Emplacement forêt de Glennes

Aujourd'hui le promeneur qui s'égare au coeur du Petit Maine, cette zone de franchise et d'exemptions fiscales jusqu'à la Révolution, découvre des lieux dits tels que la forêt ou le bois de Glenne. Mais de forêt il n'y en a plus. Notre hypothétique promeneur peut alors s'interroger: pourquoi ces toponymes alors qu'il n'y a que prairies ou champs cultivés aux alentours ? C'est pour éclairer la lanterne de ces interrogations que nous nous proposons d'évoquer cette forêt de Glennes perdues aujourd'hui dans les limbes d'une Histoire pourtant pas si ancienne.

Tout voyage commence par l'examen d'une carte. Notre guide sera la carte de Cassini élaborée au XVIIIème siècle. Ce document met en évidence les forêts bordières entre la Bretagne, le Maine et la Normandie. Aujourd'hui encore un coup d'oeil sur une carte nous montre de nombreux massifs forestiers qui à l'époque médiévale ne pouvaient n'en faire qu'un. Citons rapidement la forêt de Fougères, bien sûr, aux alentours de l'an mil, la forêt de Glaine, celle de Mortain, de la Lande Pourrie, de Savigny ou d'Andaine. Regardons vers le sud et l'est et voilà que se profile les frondaisons de la forêt de Mayenne ou du Pertre. Et quand les documents évoquent la «foresta» il peut s'agir de landes ou de taillis avec une couverture forestière très inégale voire lacunaire. Partout la présence de l'arbre s'impose dans les bois, les bosquets, les haies, sur les talus au coeur des parcelles. Bref un territoire dont l'identité s'incarne dans l'allure majestueuse des chênes, châtaigniers et autres hêtres etc...

Extrait de la carte de Cassini

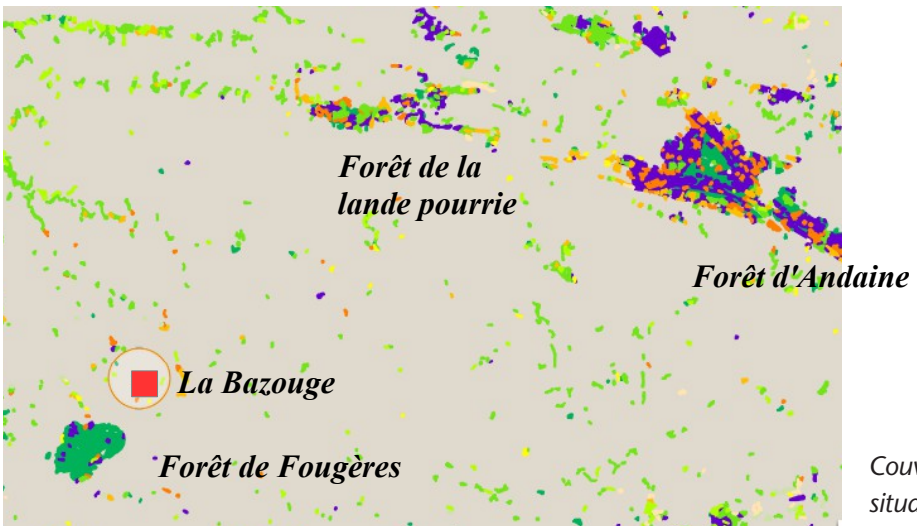

Couverture forestière : situation actuelle

Frontières et marche

Ces forêts bordières marquent la frontière, la zone des Marches. Faisons donc attention à la Marche ! On parle volontiers de Marche séparante pour qualifier cette zone frontière du temps où la Bretagne avait son indépendance. Mais comme toute frontière elle sépare, elle délimite mais elle est aussi un lieu de passages, de contacts, d'échanges voire de confrontations. Le mot même de Bazouge peut avoir le sens de marché, de lieux d'échanges installé le long d'un axe. Donc au coeur de notre «désert» voilà que se profile vers le Maine la forêt de Glenne (pour reprendre l'ancien orthographe de ce nom). Elle est intermédiaire entre la forêt de Fougères et celle de Savigny. Cette forêt dont les derniers lambeaux ont été abattus en 1978 s'étendait, si l'on en croit l'abbé Angot dans son dictionnaire historique de la Mayenne sur 450 à 500 hectares. Elles comprenaient entre autres les coteaux du Val de Glenne, de la Vallée, les lieux dits d'Hervault, des Vaux, de la Rouaberie, de Hagan, du Bois Garnier, du Corps de Garde, de la Rouengère... Vers 1200, elle est peu mise en valeur, toujours selon l'abbé Angot, par les paroissiens de Louvigné et la Bazouge. Mais selon Léon Maupilé, les paroissiens se sont accaparés certaines parties.

Premières exploitations et défrichements

Les premières exploitations agricoles semblent s'être trouvées sur la rive droite de la Glenne. Aucun habitant n'est encore signalé au coeur de la forêt. Mais on voit surgir des ténèbres de l'Histoire, un certain Renaud propriétaire d'un lot forestier à proximité de l'Hermitage. Il habite Landivy. En 1269, il vend la quatrième partie de son lot à un certain Geoffroy lui aussi de Landivy. C'est suite à cette vente qu'une ferme est créée à proximité de ce vieil ermitage qui aurait vu passer Guillaume Firmat (ermite célèbre à l'époque médiévale. Pour s'en convaincre on peut aller lui rendre visite à la collégiale de Mortain). Nous savons aussi que le fameux traité de 1209 signé entre les seigneurs de Mayenne et de Fougères fait passer la forêt de Glenne de l'autorité du seigneur de Fougères à celle du seigneur de Mayenne. Ceux-ci confient ce territoire au bon vouloir du seigneur de Mausson (ce qui fait de ce seigneur un vassal de celui de Mayenne). Cette forêt va être grignotée par les défrichements. Ceux-ci vont prendre leur temps puisqu'ils s'étalent du XIVè au XVIIIè avec des coups d'arrêt, des ralentissements, des abandons. Châteaux, mottes et parcelles

Châteaux, mottes et parcelles

Les comptes de redevances de 1608-1609 indiquent les redevances payées par les tenanciers du moulin de Glenne (connu aussi sous le nom de moulin de la Chaussée Neuve). Ils dépendent de l'église et de la paroisse de La Bazouge. A ce moment de l'Histoire, il semble que les seigneurs de Mausson n'exercent pas leur autorité sur les terres de la Haussière, de Tail, de la Gobetière et de la

Bignette. D'après un certain nombre d'abbés érudits tels que l'abbé Badiche ou l'abbé Pointeau, il y aurait eu d'autres seigneurs sur ce territoire. L'un de ces seigneurs serait installé à la Haussière et l'autre en son château fort de la Bignette (où est attestée une motte catrale). Ce château aurait été brulé par les anglais au cours de la guerre de cent ans en 1409, année qui a vu également la destruction du château de Pontmain. En 1680, selon Emile Pautrel, le propriétaire de la Haussière est Monsieur François de Cheverüe. Il est aussi le propriétaire du Tail voisin. Les seigneurs de Cheverüe se succèdent à la Haussière sur plus de 150 ans. A cette époque la forêt de Glenne a commencé son reflux. Un coup d'oeil sur le plan cadastral napoléonien nous fournira de précieuses informations.

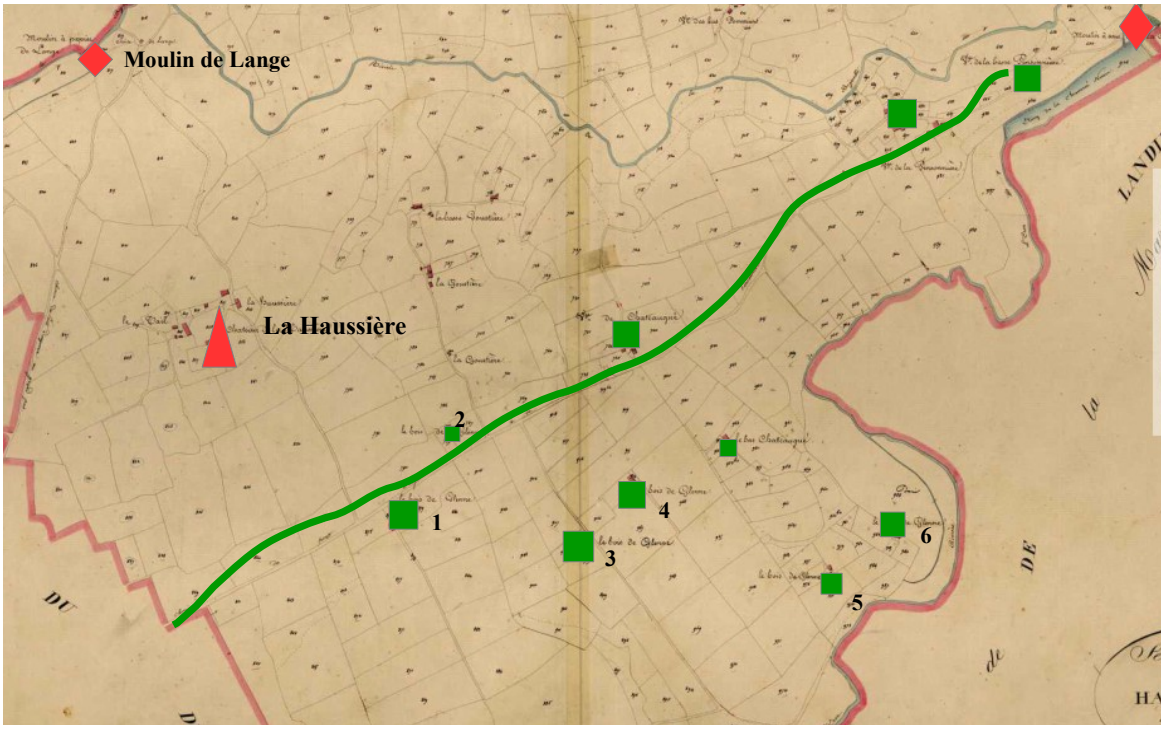

Moulin La Chaussée Neuve - En deça de cette ligne, parcelles plus régulières

Un examen du plan cadastral permet de mettre en évidence le site de la Haussière. Il se trouve au coeur de la forêt de Glenne, sur une hauteur adossée à la forêt. Le mot même de Haussière renvoie à l'idée d'un point élevé, qui regarde vers la Bretagne et tourne le dos au Maine. Les parcelles voisines sont plus larges, plus trapues, de formes plus irrégulières. Peut-être composent-elles la réserve seigneuriale. La Haussière est relativement isolée dans la partie méridionale du parcellaire. En zoomant sur le site, on distingue des parcelles en arc de cercle qui évoquent peut-être un espace défensif. Sur le reste de la forêt de Glenne les parcelles sont plus régulières. Elles apparaissent en lanières plutôt dans la partie orientale du parcellaire. Peut-être s'agit-il de laies forestières servants de lignes de départs pour les opérations de défrichements. L'habitat est dispersé mais s'aligne sur une ligne orientée grosso modo Nord-Sud. Enfin six noms de lieux reprennent la dénomination de «bois de Glenne» (1 à 6). Sur ces six endroits, cinq ne comportent qu'un seul bâtiment. Peut-on imaginer que ces bâtiments servaient à l'origine à abriter les essarteurs ?

Fortifications éventuelles ?

Parcelles plus trappues

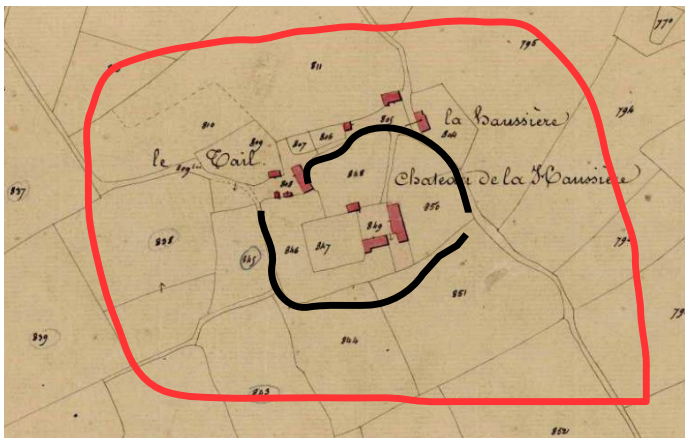

Faits divers au coeur de la forêt de Glenne

Au moment de la révolution, cette forêt est donc déjà bien entamée par les attaques de défrichements, mais il en reste quelques beaux tronçons. La preuve en est cette affaire de 1792. Cette année là, le 20 janvier, la municipalité de Louvigné reçoit une plainte de monsieur Alba propriétaire de la forêt de Glenne et du château de Mausson. Le procureur de la commune, Monsieur Hantraye rend compte à «l'assemblée municipale en mairie de Louvigné» de cette plainte en ces termes: «(...) Monsieur Alba propriétaire de la forêt de Glenne située en partie dans cette paroisse nous a dénoncé le 15 de ce mois qu'il s'y commet jour et nuit des pillages et vols de bois.». La municipalité de Louvigné prend acte de cette plainte et envoie deux de ses membres vers la «municipalité de la paroisse de la Bazouge où partie de cette forêt est située pour, de concert avec elle, faire cesser ces déprédations, découvrir et punir les coupables (...)». Les vols de bois ne sont pas rares à cette époque puisque le 19 mars 1792 la municipalité de Louvigné est de nouveau saisie pour les mêmes raisons d'une plainte de Monsieur Chilleau propriétaire du bois de Monthorin. Quoiqu'il en soit cette affaire est prise très au sérieux puisque la municipalité de Louvigné en informe le district de Fougères afin de trouver le moyen de mettre un terme à la «dévastation de la forêt de Glenne». La délibération de Louvigné précise que les «vols de bois qui se commettent journellement dans la dîte forêt (de Glenne) et (...) les dépréciations sont en si grand nombre qu'il serait impossible d'arrêter (les) brigandages par des gardes nationaux sans armes (...)». Le district de Fougères répond par une lettre autorisant au nom de l'intérêt public, enquêtes et poursuites contre les coupables (qualifiés de brigands dans les documents).

Aujourd'hui le souvenir de la forêt de Glenne perdure dans la présence de l'arbre au coeur de ce petit territoire connu sous le nom de «Petit Maine» qui recèle encore bien des curiosités...

Bertrand Bazin

Paysage dans l'ex forêt de Glennes.

artisa IMPRIM
contact@artisa-imprim.com

Trail 2017

Ecole Sainte Anne